

RÉDACTION ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ita 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

Le réarmement du Reich et l'inquiétude anglaise. Un aperçu des prochaines élections françaises. Un démagogue se lève contre M. Roosevelt.

Le cabinet anglais s'est réuni hier matin, mercredi, à Londres, sous la présidence de M. Macdonald. Le principal objet de cette réunion était, comme on sait, l'examen des problèmes posés par le réarmement du Reich.

Les ministres britanniques ont tout d'abord étudié et approuvé un plan de réorganisation des forces aériennes qui a été présenté par le secrétaire d'Etat pour l'air, lord Londonderry. Ce projet tendrait à développer et à multiplier les aérodromes, dépôts, etc., et à augmenter le nombre des pilotes et des spécialistes de l'aéronautique. Ainsi, en cas de danger immédiat, une simple accélération des commandes aux maisons de construction permettrait de faire face aux événements.

Les membres du gouvernement ont également envisagé le problème naval tel qu'il se pose à la suite des nouvelles mises en chantier décidées par le Reich. Avant de prendre définitivement position, les dirigeants anglais souhaitent avoir une connaissance exacte des intentions et du programme allemands. Aussi le cabinet britannique reste-t-il décidé à ouvrir, dans la deuxième quinzaine de mai, les négociations navales prévues avec le Reich. C'est seulement après ces pourparlers et, s'il est absolument certain que les ambitions de l'Allemagne sont un danger pour l'Angleterre, que le gouvernement jugera s'il y a lieu d'invoquer la clause du traité de Londres qui l'autorise à augmenter ses constructions dans la mesure où une puissance non signataire du traité menace de rompre l'équilibre des flottes.

Enfin, le Conseil a arrêté les lignes générales des déclarations qui seront faites aujourd'hui, jeudi, à la Chambre des communes par M. Macdonald et sir John Simon. Le débat permettra au gouvernement d'apprécier exactement les réactions de l'opinion parlementaire en face des derniers événements internationaux.

Mais, bien que ce débat doive avoir lieu aujourd'hui, l'inquiétude des cercles politiques en face du réarmement du Reich, inquiétude qui s'était déjà manifestée mardi, a de nouveau donné lieu hier, à la Chambre des communes, à des questions au gouvernement.

Répondant à M. Cooks, travailliste, le ministre de la marine a dit ce qui suit : « L'attaché naval britannique à Berlin a été avisé le 26 avril par les autorités allemandes que des ordres avaient été donnés à Noël pour la fabrication de l'armement de douze sous-marins de 250 tonnes. L'attaché naval a également été informé que l'ordre avait été donné d'assembler les pièces et que le premier sous-marin serait terminé dans six mois. » M. Cooks a demandé alors au ministre s'il savait que l'Allemagne construisait des sous-marins depuis plus d'un an et que plusieurs de ces unités déplacent plus de mille tonnes. Le ministre a dit n'avoir pas d'informations à ce sujet.

Un autre député, examinant les responsabilités des exportateurs britanniques dans le réarmement du Reich, a précisé que l'Angleterre possédait 90 % du nickel mondial et qu'elle aurait pu, si elle l'avait voulu, mettre obstacle au réarmement de l'Allemagne en la privant de ce métal. Cette embarrassante question est restée sans réponse.

Les électeurs français renouvelleront les 5 et 12 mai, pour six ans, les conseils municipaux des 38,014 communes que compte la République. Il ne restera plus alors aux assemblées communales qu'à élire leurs maires.

A cette vaste consultation participent 173 sénateurs et 319 députés, dont huit membres du gouvernement : MM. Flandin (Domecy-sur-Cure, Yonne), Herriot (Lyon), Laval (Aubervilliers), Régnier (Billv. Allier), Marchan-

deau (Reims), Queuille (Neuvic, Corrèze), Mandel (Soulac, Gironde) et Jacquier (Thonon, Haute-Savoie).

Le chiffre minimum de conseillers municipaux est de 10 pour toute commune de moins de 500 habitants. Au-dessus de ce chiffre de population, le nombre des conseillers s'élève progressivement jusqu'à 36, pour les villes de 60,000 habitants et plus.

Le nombre des conseillers est important parce qu'il joue un rôle dans la répartition des délégués communaux aux élections sénatoriales. « Le Sénat est le Grand Conseil des communes de France », disait Gambetta. Une commune a-t-elle dix conseillers ; elle aura un délégué aux élections sénatoriales ; pour douze conseillers, deux ; pour 36, 24. Aussi bien le scrutin des 5 et 12 mai tire-t-il une grande partie de son intérêt du fait qu'il précèdera de quelques mois à peine le renouvellement sénatorial auquel seront soumis, cet automne, les départements de la série alphabétique allant de l'Orne à l'Yonne.

La loi du 5 avril 1884, qui a donné aux municipalités le droit de choisir leurs chefs, a accordé aux conseils généraux un pouvoir de sectionnement des communes de leurs départements. Les conseils généraux ont usé de ce pouvoir, et c'est à une décision de cette sorte que la deuxième ville de France, Marseille (809,000 habitants), devra de voter cette année par sections. Enfin, le scrutin de liste reste aujourd'hui, comme il l'était hier, applicable aux élections municipales.

Il y a une exception : Paris. Cette « commune » n'est pas faite sur le modèle des autres. Elle a, certes, un conseil municipal et même un président de ce conseil municipal, mais pas de maire, ces fonctions étant, en pratique, dévolues au préfet de la Seine. Et c'est par quartiers, au scrutin uninominal, que Paris élit cette assemblée qui comptait hier 80 membres et qui en aura demain 90.

Autre exception avec Lyon et ses 57 conseillers. Troisième ville de France par sa population, le chef-lieu du département du Rhône occupe ainsi la deuxième place dans la hiérarchie municipale. Sa division en arrondissements lui donne même un air de ressemblance avec Paris. Mais là s'arrête le rapprochement. Qui ne sait que Lyon a un maire et qu'il s'appelle M. Herriot ?

Malgré le chiffre considérable de sa population, qui approche du million et lui assure le deuxième rang en France, immédiatement après Paris, Marseille a la représentation communale d'une ville de 60,000 âmes. Son conseil municipal compte 36 membres, tout comme à Bordeaux, Nice, Lille, Toulouse, Saint-Etienne, Nantes, Strasbourg, le Havre, Toulon, Rouen, Nancy, Roubaix, Reims et Clermont-Ferrand.

Avec Paris et Lyon, cela fait 17 villes de plus de 100,000 habitants. A l'autre bout de l'échelle, voici les toutes petites bourgades : il y en a 390 qui ne dépassent pas 50 habitants ; 1953 qui en ont de 51 à 100 ; 6472 qui en comptent de 101 à 200. Mais toutes ont un conseil municipal composé de dix membres.

Le groupe fermier-national du Congrès des Etats-Unis, réuni à Des Moines (Iowa), a décidé de fonder un troisième parti politique américain, pour lutter contre le parti républicain et contre le parti démocrate, partis qu'il accuse d'être dirigés « par des groupes d'exploiteurs ».

M. Huey Long, gouverneur de la Louisiane, un démagogue forcené, auteur de plans économiques et financiers auprès desquels ceux de M. Roosevelt paraissent timides, assistait au congrès. Il a été accueilli d'une façon extrêmement chaleureuse par les « fermiers nationaux », devant qui il a prononcé un violent discours, attaquant l'administration Roosevelt et demandant tout simplement

la pendaison du secrétaire à l'agriculture, M. Wallace.

Il est assez difficile d'établir exactement quelle est la portée de la décision que vient de prendre la « Farmers Holiday Association ». Le nombre des membres de cette association, qui est spécialisée dans l'agitation ouvrière, varie, en effet, suivant la satisfaction et le mécontentement des éléments ruraux.

Le bouc émissaire

On nous écrit :

Quand on discute de la loi rail-route avec certaines personnes, on sent qu'elles sont hostiles moins à la loi qu'aux Chemins de fer fédéraux. Il faut donc tout d'abord tâcher de faire tomber ces préventions. Les doctrinaires reprochent aux Chemins de fer fédéraux d'être une entreprise d'Etat et disent que c'est à cause de cela qu'elle ne marche pas. Ils oublient que tous les chemins de fer du monde marchent mal, qu'ils soient privés ou publics. Il y a une différence entre les Chemins de fer fédéraux suisses et les compagnies privées françaises par exemple : c'est que, pour notre réseau, le déficit annuel se chiffre par millions et celui des compagnies françaises par milliards !

D'autres estiment que le personnel coûte trop cher. Le problème des salaires est d'ordre social. Nous n'allons pas le résoudre ici. On pourrait le poser autrement et se demander si c'est le personnel fédéral qui est bien payé ou les employés des entreprises privées qui le sont mal. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, dans les Chemins de fer fédéraux, les agents subalternes des villes ont juste assez pour vivre convenablement et que ceux des rangs élevés ne reçoivent pas plus que l'employé privé pour un travail équivalent.

On fait aussi un grief aux Chemins de fer fédéraux de trop construire. Il y a des constructions et constructions. Personne ne contestera que tous les travaux destinés à augmenter la sécurité des voyageurs sont légitimes. Or, c'est presque toujours de travaux de ce genre qu'il s'agit. Quand on dépense dix millions pour une gare, il y a neuf millions pour les voies, les signaux, les enclenchements, qui ne sont pas faits pour les beaux yeux des voyageurs mais pour leur chair et leurs os, ou tout au moins pour leur confort. Et puis, il y a peut-être le dernier million pour le bâtiment. Mais le bâtiment, l'administration s'en passerait. C'est le canton, c'est la ville qui l'exige à grands cris. Parce que telle ville a eu une nouvelle gare, la ville voisine en veut une aussi, et l'on harcèle l'administration pendant des années jusqu'à ce qu'elle ait cédé. Non, ne reprochons pas les gares neuves à la direction du réseau ! Elles lui ont été positivement arrachées, après une résistance souvent héroïque.

Au fond, si les Chemins de fer fédéraux sont dans une situation difficile, c'est qu'ils souffrent d'une contradiction interne. On la trouve déjà au premier article de leur statut. Il y est dit à la fois qu'ils doivent se gérer selon des principes commerciaux et qu'ils sont au service des intérêts généraux du pays. Deux exigences inconciliables ! Se gérer selon des principes commerciaux, c'est précisément ne pas tenir compte des intérêts généraux. Se gérer commercialement, c'est faire comme le commerçant du coin de la rue : travailler à son propre enrichissement et ne faire de concessions au client qu'en tant que cette manière de faire peut attirer d'autres clients.

Tenir compte des intérêts généraux, c'est sacrifier au pays sa prospérité personnelle. Pour les Chemins de fer fédéraux, travailler dans l'intérêt général, c'est transporter pour rien ou presque rien la poste, les militaires, les produits agricoles et industriels jusqu'à tant de kilos ; c'est transporter les ouvriers, les écoliers, les indigents à des prix dérisoires, accorder des taxes exceptionnellement réduites pour toutes les marchandises nécessaires à la vie du pays et à l'existence des gens. Cela va si loin que la grande majorité des voyageurs et des marchandises voyagent à prix réduit, et que les taxes normales ne sont plus appliquées qu'à une minorité.

Travailler dans l'intérêt général, c'est exécuter des travaux qu'on pourrait différer mais qu'on fait quand même parce qu'il faut occuper les chômeurs ; c'est, pour sauver l'industrie forestière, acheter des traverses de bois, alors que les traverses de fer sont meilleures et meilleur marché.

Et ainsi de suite.

Qu'aurait fait le pays si les Chemins de fer fédéraux, dans l'alternative contradictoire où ils

se trouvent, avaient choisi de se gérer commercialement au lieu de tenir compte de l'intérêt général ?

Or, les Chemins de fer fédéraux sont bel et bien une entreprise d'intérêt général. Ils doivent sacrifier leur prospérité personnelle au profit de la communauté. Seulement, cela admis, il ne faut plus leur reprocher les déficits. En Italie, par exemple, les déficits ferroviaires sont considérés comme un phénomène inéluctable. On en a pris son parti. On estime que le réseau ferré est un instrument au service de la politique de l'Etat, comme l'armée en est un, d'une autre nature. Or, on ne demande pas à l'armée d'équilibrer son budget ! Les chemins de fer italiens transportent certaines catégories de voyageurs presque pour rien. Ils savent qu'ils travaillent à perte, mais le gouvernement sait aussi que les touristes, par exemple, pour jouir de cet avantage, viennent dépenser leur argent en Italie. Ce que les chemins de fer n'encaissent pas, c'est le commerce en général qui l'encaisse au dédouble, et l'Etat se rattrape par le canal du fisc.

Et puis, n'oublions pas que ce n'est pas l'administration du réseau qui fixe les dépenses du personnel, par exemple, qui sont importantes. Les traitements sont fixés par le Parlement. De sorte que l'Etat dit à l'administration : « Voilà vos dépenses. A vous de trouver les recettes équivalentes. » Les Chemins de fer fédéraux doivent déterminer leurs recettes sur leurs dépenses, alors que tout commerçant fait le contraire : il compte les recettes qu'il fait et fixe ses dépenses sur ce chiffre.

On voit par ce qui précède que, si les Chemins de fer fédéraux font des déficits, ce n'est pas parce qu'ils sont mal gérés. C'est parce qu'ils sont au service de la collectivité. Il s'ensuit que les dettes des Chemins de fer fédéraux sont les dettes de la collectivité. Le peuple ne doit pas l'oublier. Il ne peut pas se moquer du sort du réseau fédéral. Car c'est son sort à lui. Et les dettes du réseau, c'est lui qui les payera, en fin de compte, s'il ne donne pas au rail la possibilité de vivre.

Nous serions satisfaits si, par les explications qui précèdent, nous avions amené le lecteur à porter sur les Chemins de fer fédéraux un jugement équitable et ainsi à examiner la loi rail-route sans parti-pris. E. B.

UN AVEU SOCIALISTE

On nous écrit :

Les représentants socialistes aux Chambres fédérales auraient voulu voir la nouvelle loi sur le trafic instituer un monopole d'Etat total comprenant tous les transports publics terrestres. Ils se sont donc opposés à la loi proposée, la jugeant insuffisante, et bien qu'elle sauve les intérêts matériels des employés en évitant à ceux-ci l'adaptation de leurs salaires.

Et M. Bratschi, l'homme des syndicats de cheminots, a assommé la loi par un argument de taille. Il a affirmé que l'application du projet officiel coûterait davantage qu'il ne rapporterait !

C'est un aveu à retenir.

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX

Le conseil du 1^{er} arrondissement s'est réuni dernièrement pour prendre connaissance des comptes de 1934 qui témoignent d'un sérieux effort d'économies.

M. Savary, directeur, a donné des détails intéressants sur les automotrices légères, électriques et à moteur Diesel, qui seront mises en service dans le courant de l'année.

Après une discussion relative à la loi sur le partage du trafic, le Conseil a voté la résolution suivante en faveur de la loi :

« Le conseil du 1^{er} arrondissement des Chemins de fer fédéraux, représentant toutes les branches de notre activité nationale,

« considérant que la loi dite sur le partage du trafic doit constituer la base nécessaire sur laquelle on pourra édifier l'assainissement financier des Chemins de fer fédéraux,

« considérant que la répartition prévue, entre le rail et la route, du transport des marchandises est aussi bien dans l'intérêt du public que dans celui des entreprises de transport, en ce sens qu'elle institue des conditions plus normales de travail et de trafic pour ces entreprises et procure en même temps au public de très grands avantages en introduisant le service de porte à porte,

« estime de son devoir de recommander l'acceptation de cette loi. »

Les fêtes de Lourdes et la presse française

Le discours de M. Herriot

Paris, 30 avril.

Nous sommes très frappés, ici, de l'attitude de la grande presse d'information à l'égard des fêtes grandioses qui viennent de se dérouler à Lourdes.

Qu'elles aient été décrites comme elles le furent, par des journaux catholiques, comme la *Croix*, que les journalistes catholiques qui collaborent à l'*Echo de Paris* ou au *Figaro* aient envoyé à ces deux quotidiens de longues correspondances, il n'y a rien là qui puisse nous étonner. Mais que cette partie de la presse, — et c'est la plus nombreuse, — qui, d'ordinaire, garde le silence sur les événements religieux ou ne leur consacre que de brefs articles, ait parlé du Triduum de Lourdes aussi largement qu'elle l'a fait, voilà qui nous paraît digne de remarque.

Sans doute, la présence du cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat et légat du Pape, a été pour beaucoup dans cet empressement de nos journaux à rendre compte de ce qui se passait à Lourdes. On pourra même prétendre qu'ils ne pouvaient faire moins à l'égard d'un envoyé du Souverain Pontife, à la rencontre duquel le gouvernement avait délégué un ministre d'Etat, M. Louis Marin, et que les préfets de Nice et de Tarbes sont allés recevoir et saluer officiellement. A ces démarches de respect et de courtoisie diplomatique, dues à l'initiative des pouvoirs publics, la presse ne pouvait manquer de s'associer par de copieux comptes rendus. M. Laval, enfin, n'a-t-il pas été officiellement reçu, il y a fort peu de temps, au Vatican ? A l'accueil qui lui fut fait devant correspondre un accueil aussi brillant, sur la terre de France, à l'homme dont les fonctions, à la cour romaine, correspondent à celles d'un ministre des affaires étrangères.

Toutes ces observations sont justes. Il convient même d'ajouter que le gouvernement français aurait méconnu les intérêts du pays et les exigences de sa politique extérieure s'il avait agi autrement qu'il l'a fait et si la presse française n'avait pas rempli tous ses devoirs à l'égard de l'hôte illustre de la cité de Lourdes.

Mais, en plus de tout cela, il y a encore autre chose à quoi nous en voulons venir et qui est ce dont il y a lieu, à notre avis, d'être surtout frappé : c'est le ton sur lequel nombre de journalistes, qui ne sont certainement pas des catholiques croyants et pratiquants, ont parlé des spectacles dont ils furent témoins à Lourdes. Ces foules en prières, et en prières pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la Vierge Marie, la paix du monde et le retour à une situation économique normale, les ont profondément impressionnés. Ils l'ont dit, avec quelque gaucherie parfois, dans la manière dont ils se sont exprimés, qui n'en donne que plus de signification à leurs réflexions.

Samedi dernier, par exemple, le spectacle des messes célébrées à la grotte sans interruption inspirait à un collaborateur du *Petit Parisien*, M. Yves Dautun, les remarques suivantes : « Comment l'esprit le plus incrédule ne serait-il pas émerveillé de voir, justement, à la fin de cette année sainte, qui fut un symbolique anniversaire, des enfants de toutes races humaines rassemblés sur un coin de terre française qui n'était qu'une vallée déserte, au jour où les foules de Palestine se pressaient sur les pas du Galiléen ? » Et M. Yves Dautun d'ajouter qu'un spectacle comme celui dont il a été témoin fut d'une « totale beauté » et qu'il « appartient à l'histoire de l'humanité. »

M. Pierre Lamblin, l'envoyé spécial de l'*Intransigeant*, journal du soir, où les sports tiennent une très grande place, a voulu passer une nuit « parmi ces croisés modernes, dit-il, qui se dévouent avec une foi digne des autres âges, pour essayer d'arracher au ciel une belle promesse ». Il a été profondément remué, on le sent au ton de son style, par ce qu'il a vu, par ces visages d'hommes et de femmes en prières « nullement touchés par la fatigue et portant le reflet d'on ne sait quelle allégresse intime ».

La raison profonde de ces émotions allant atteindre des journalistes professionnels, représentants eux-mêmes d'un état d'âme populaire, le cardinal Pacelli l'a donnée, dans la conversation qu'il a eue, avant de quitter Lourdes, avec M. Charles Pichon, de l'*Echo de Paris*. C'est « une crise d'ordre moral » que traversent notre temps et beaucoup d'hommes, nos contemporains. Ce qui s'est passé à Lourdes a contribué à leur montrer qu'il détiennent les remèdes aux maux dont nous souffrons. Il s'est dégagé des cérémonies du Triduum de la Rédemption qui termina l'année sainte une apologétique puissante. C'est un frisson d'espérance qui a secoué jusqu'aux indifférents et aux sceptiques, au moins dans notre pays où le prestige moral du Saint-Siège et de l'Eglise, dans les milieux les plus divers, n'a jamais été plus grand. En combien de foyers parisiens, dimanche, entre 3 et 5 heures de l'après-midi, n'a-t-on pas suivi, par radio, les offices de Lourdes et reçu la bénédiction papale ? Curiosité, peut-être ; retour aussi, certainement, au sentiment religieux et compréhension meilleure du rôle de l'Eglise, avocate et gardienne de la paix.

Mais la politique suit son cours et elle ne paraît pas encore touchée par ce courant d'idé-

alisme dont nous venons d'enregistrer l'existence. La campagne électorale, toutefois, se poursuit sans incidents notables. A Paris, beaucoup de conseillers sortants n'auront, sans doute, pas de concurrents sérieux.

On n'en retiendra pas moins, en raison de la personnalité de son auteur, le discours prononcé à Lyon, samedi soir, par M. Herriot. Le président du parti radical-socialiste, visiblement, a joué la difficulté. Il a adressé à ses amis une harangue académique où l'expérience déjà longue du maire de Lyon lui a permis de tracer aux électeurs un programme intéressant, quoique sur tel ou tel point discutable, d'administration communale. Il y a ajouté, entre autres déclarations, celle-ci : « Nous ne saurions nous accorder ni avec ceux qui se réclament de l'action révolutionnaire, ni avec ceux qui nient la nécessité d'organiser, selon ses besoins, la défense nationale. »

Cela devrait vouloir dire que, en aucun cas, il n'est possible à un radical d'accueillir les concours socialistes. Dimanche, toutefois, M. Aimé Berthod, ancien ministre et député du Jura, n'a été nommé sénateur qu'avec un appoint de voix socialistes. Le parti radical, en dépit des consignes de son chef officiel, a donc peine à rompre avec ses habitudes. Malgré le désir évident de M. Herriot de rester fidèle au gouvernement de trêve et de lui garder le concours des électeurs radicaux, malgré même ses avertissements, il y aura encore de nombreux cas de cartel, le 5 mai et plus encore le 12. Seront-ils assez nombreux pour marquer une orientation politique ? Nous ne le croyons pas.

E. B.

Le réarmement naval de l'Allemagne

Rome 1^{er} mai.

Le *Giornale d'Italia*, parlant du programme de constructions navales de l'Allemagne, dit que ce pays fait un grand pas vers le recouvrement de sa puissance maritime.

Le *Corriere della Sera* écrit : « Nous, Italiens, nous avons toujours eu la vision réaliste de la situation européenne de l'après-guerre et nous ne nous étonnerons nullement des décisions du gouvernement du Reich. Il est évident que celui-ci ne peut plus revenir en arrière. Ce qui peut mettre un frein aux velléités de revanche et de conquête de l'Allemagne, ce n'est pas le conventionalisme de vieux documents, mais seulement le sentiment qu'une force effective se dresse devant elle. Cette force ne peut être constituée que par l'union cordiale, effective et résolue des puissances occidentales. Il faut confesser que la politique anglaise n'éveille pas ce sentiment de force et de solidarité. Nous ne discutons pas, nous observons et constatons les effets. La situation n'est pas claire non plus en ce qui concerne l'Europe centrale et les relations entre les puissances occidentales et l'Union soviétique. La crise électorale qui sévit en certains pays affaiblit l'action des gouvernements respectifs. Dans ces conditions, l'Allemagne se sent encouragée à user du fait accompli. »

Londres, 1^{er} mai.

Le *Daily Herald* annonce de « nouvelles et imminentes infractions au traité, qui ont peut-être même été déjà commises ».

Le *Daily Express* écrit que « Hitler prépare d'autres surprises concernant le réarmement du Reich sur terre, sur mer et dans les airs ».

Quant à l'attitude que la Grande-Bretagne doit adopter devant une telle situation, les opinions demeurent divergentes. Pour le *Daily Telegraph*, « il faut immédiatement se préparer à toutes les éventualités, et l'Angleterre doit se ranger au côté des puissances qui, comme elle, veulent résolument le maintien de la paix ».

« La tâche des hommes d'Etat, écrit au contraire le *Times*, est encore de négocier la paix avec une Allemagne forte pour remplacer la paix qui avait été imposée à une Allemagne à genoux. »

La prudence commande pourtant de s'armer, poursuit le *Times* : « Même pour trouver compromis et conciliation, la puissance médiatrice doit être soutenue par le sentiment de sa force. Le vrai rôle de la Grande-Bretagne sera toujours celui de médiatrice, et notre influence diminuera dans la mesure où notre politique perdra son indépendance. La mentalité de Versailles, qui implique un parti pris systématique, a prévalu trop longtemps. »

Le *Daily Telegraph* tient pour inférieurs à la réalité les chiffres fournis par le *Giornale d'Italia* sur le programme naval du Reich pour 1935.

« Ce programme comprendra probablement deux navires de haut bord de 27,000 tonnes munis de canons de 12 ou de 14 pouces, des croiseurs de 10,000 tonnes au lieu des 6000 tonnes actuelles, et des contre-torpilleurs de 1400 tonnes. »

« On a donné à entendre au gouvernement de Londres que le but de l'Allemagne est de s'assurer la sécurité dans la Baltique. Ceci impliquerait donc la construction d'une flotte au moins égale à celle de la Russie. »

« On soutient à Berlin n'avoir aucune intention de mettre en cause la supériorité navale de la Grande-Bretagne. Il est cependant permis de remarquer que des navires de guerre pourraient opérer avec autant d'efficacité dans la mer du Nord ou même dans l'Atlantique que dans la Baltique, et que, en outre, les « cuirassés de poche » construits ostensiblement pour la défense des côtes de la Baltique ont un rayon de 10,000 milles à une vitesse de 20 nœuds et de 18,000 milles à une vitesse de 13 nœuds. »

Le 1^{er} mai à l'étranger

EN ESPAGNE

Madrid, 1^{er} mai.

La journée du 1^{er} mai a été parfaitement calme, tant à Madrid qu'en province. Quelques arrestations préventives avaient été opérées. Les services publics ont fonctionné normalement, sauf les taxis. Les seules tentatives de petites manifestations ont été le fait des groupes communistes ou anarchistes. Elles ont été rapidement dispersées.

Barcelone, 1^{er} mai.

L'arrêt du travail a été complet dans les usines. Aucune manifestation politique ne s'est déroulée.

Une automobile roulant à toute allure, n'ayant pas obéi aux injonctions de la police, celle-ci a ouvert le feu sur la voiture. Un des voyageurs a été tué.

A PARIS

Paris, 1^{er} mai.

Le métro, les autobus et les tramways ont circulé comme d'habitude. Aucune perturbation ne s'est manifestée dans les services publics, eau, gaz, électricité, etc.

Le gouvernement avait interdit toute manifestation sur la voie publique.

Paris, 1^{er} mai.

La journée s'est poursuivie dans le calme le plus complet. A Paris, aucun incident, même pas une arrestation.

A LONDRES

Londres, 1^{er} mai.

Une grande manifestation a eu lieu à Londres, à l'occasion du 1^{er} mai.

A MOSCOU

Moscou, 1^{er} mai.

Une grande parade militaire a été le point culminant de la fête du 1^{er} mai. Elle s'est déroulée sur la Place rouge, en présence de Staline, du gouvernement et du corps diplomatique.

Dans un discours, Vorochiloff, commissaire du peuple à la défense nationale, a déclaré que la Russie des Soviets acceptera tout pacte de sécurité, d'où qu'il vienne. Une armée rouge bien armée monte la garde, et quiconque fera sa connaissance risque de le payer cher.

La fête a pris fin par des défilés et cortège d'ouvriers armés, de détachements de femmes, d'enfants, etc.

A VIENNE

Vienne, 1^{er} mai.

Le 1^{er} mai, anniversaire de la constitution, jour férié officiel, les nazis ont déployé une active propagande et ont répandu des croix gammées dans les rues. Au cours de l'après-midi, un immense drapeau à croix gammée a été hissé sur la tour d'une église. Ce n'est qu'après beaucoup de temps que les pompiers sont parvenus à amener le drapeau.

EN BULGARIE

Sofia, 2 mai.

Toute manifestation avait été interdite en Bulgarie. La journée s'est déroulée sans incidents dans tout le pays, sauf au village d'Enina, dans la région de Kazanlik, où un communiste a tenté de prendre la parole devant les villageois. La police ayant voulu l'empêcher de parler, des camarades communistes ouvrirent le feu, tuant un gendarme et en blessant deux autres. Huit villageois ont été également blessés. L'un d'eux a succombé.

AUX ETATS-UNIS

New-York, 2 mai.

Cent mille socialistes et membres de diverses organisations ouvrières ont défilé, le 1^{er} mai.

40,000 à 60,000 communistes ont organisé un défilé séparé où l'on remarquait des centaines de nègres. Vingt mille policiers étaient mobilisés.

De nombreux défilés ont eu lieu en d'autres villes. A Boston, deux personnes ont été blessées légèrement au cours d'une bagarre entre fascistes et antifascistes italiens.

EN ALLEMAGNE

Berlin, 1^{er} mai.

Près de deux cent mille jeunes gens et jeunes filles ont pris part à la grande manifestation de la jeunesse du 1^{er} mai, au Lustgarten. Le chef de la jeunesse du Reich, Baldur von Schirach, et M. Goebbels, ministre de la propagande du Reich, ont prononcé des allocutions.

Berlin, 1^{er} mai.

Dans un discours prononcé au Tempelhof, le chancelier Hitler a dit :

« Cette nation unie, nous en avons besoin, car, quand fut-il plus difficile qu'aujourd'hui d'assumer la tâche consistant à conduire notre peuple ? Pensez ce que représente notre Allemagne et comparez-la à d'autres pays. Qu'avons-nous ? 137 êtres humains par kilomètre carré, pas de colonies, pas de matières premières, pas de devises, pas de capital, pas d'avoirs à l'étranger ; de lourdes charges, de lourds impôts et de petits salaires. Qu'avons-nous ? Notre peuple. C'est tout ou c'est rien. Ce n'est que sur lui qu'on peut compter. Et si je considère tout cela, il me semble que cela représente, malgré tout, davantage que ce que peut nous offrir le reste du monde, et je crois que nous pouvons proclamer aux autres peuples ceci : « Vous ne devez pas

craindre qu'on veuille quelque chose de vous. Nous sommes assez fiers pour affirmer que le bien le plus précieux, que vous ne pouvez pas nous donner, nous le possédons en nous-mêmes. »

« Ce que nous voulons, nous le voyons clairement devant nous : pas de guerre et pas de discorde. Comme nous avons rétabli la paix dans notre peuple, nous voulons la paix dans le monde, car nous savons tous que l'œuvre la plus formidable ne peut réussir que dans la paix. »

« Nous n'entendons pas un seul moment sacrifier vis-à-vis de l'étranger une parcelle de l'honneur allemand. Nous savons ce que nous devons au monde. Puisse le monde entier comprendre ce qu'on ne peut refuser à notre peuple, et puisse-t-il comprendre que l'Allemagne d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier. Le peuple allemand d'aujourd'hui n'est pas le peuple allemand d'avant-hier, mais bien le peuple allemand issu des deux mille dernières années de l'histoire allemande. »

Le pacte franco-soviétique

Paris, 2 mai.

M. Potemkine, ambassadeur des Soviets, à Paris, s'est entretenu de 21 h 30 à 22 h. 50, hier soir, mercredi, au Quai d'Orsay avec M. Laval, ministre des affaires étrangères. En quittant le Quai d'Orsay, M. Potemkine a déclaré à la presse qu'il doit encore se mettre en rapports avec son gouvernement. L'accord ne sera signé que dans cette journée de jeudi.

Le ministre français de la marine à Londres

Londres, 2 mai.

M. Pietri, ministre de la marine, après avoir déjeuné avec lord Tyrrell, ancien ambassadeur d'Angleterre, à Paris, s'est rendu à la Chambre des Communes, où il a eu un long entretien avec sir John Simon.

La conversation entre les deux hommes d'Etat ne s'est arrêtée à aucun sujet particulier, mais a été plutôt un tour d'horizon européen.

M. Macdonald reste au gouvernement

Paris, 1^{er} mai.

Le *Daily Mail* (édition de Paris) annonce que, la santé de M. Macdonald s'étant considérablement améliorée durant ces derniers jours, le premier ministre a décidé de rester à la tête du gouvernement jusqu'à la fin de la législature actuelle, au lieu de se retirer après les fêtes du jubilé, ainsi qu'il avait été envisagé à un moment.

On considère donc, ajoute le *Daily Mail*, que le remaniement ministériel envisagé se réduira à très peu de chose.

UN DÉMENTI ITALIEN

La nouvelle de l'atterrissage forcé d'un avion allemand en Lombardie, auquel une escadrille italienne avait, disait-on, donné la chasse, est démentie par l'agence Stefani.

La Suisse dit cependant « que, mardi soir, dans des milieux italiens très autorisés, on tenait la nouvelle pour exacte, bien que la presse italienne eût fait le silence ».

La proscription du costume religieux en Turquie

Stamboul, 1^{er} mai.

Par suite de la loi interdisant le costume ecclésiastique, de nombreuses Sœurs de charité et d'autres ordres ne consentant pas à abandonner l'habit religieux, quittent chaque jour Stamboul. La plupart rentrent en France. Le 13 juin est l'ultime délai pour l'application de la loi.

La guerre civile en Chine

Hanoi, 1^{er} mai.

Les rouges, qui marchaient vers le nord, ont obliqué vers l'ouest et ont occupé Yang-Ling et Tchang-Po. Le 29 avril, à 18 heures, leur avant-garde était à Tapan-Kiach, à 20 km. au nord-est de Yunnan-Fou.

Le consul de France a fait évacuer sur Am-Tchéou les femmes et les enfants européens, qui ont quitté Yunnan-Fou par train spécial, le 30 avril, à 8 heures. Quatre religieuses françaises ont refusé de partir. D'autre part, on est sans nouvelle de cinq missionnaires restés à leur poste dans la région occupée par les rouges.

Nouvelles diverses

On apprend, à Londres, que la date de la réunion de la conférence de Rome a été fixée au 3 juin.

— On a l'impression, après les déclarations de M. Lerroux, que la crise ministérielle, à Madrid, s'ouvrira demain, vendredi ; il semble même que la composition du nouveau cabinet est déjà esquissée.

— Le juge d'instruction de Paris a inculpé de provocation de militaires à la désobéissance le gérant de *L'Humanité*, M. Bonnat.

— M. Laval, ministre français des affaires étrangères, a reçu M. Naotake Sato, ambassadeur du Japon à Paris.

— Ziwer pacha, chef du cabinet égyptien, a donné sa démission, mais le roi Fouad ne l'a pas acceptée.

Entre Stresa et Rome

Budapest, 30 avril.

La nouvelle session du parlement a été solennellement inaugurée par le Régent. Le deuxième gouvernement Gœmbœs sort renforcé après les élections. On peut dire que le président du Conseil a presque le 90 % de la population pour lui.

Etant donné l'apaisement dans la politique intérieure, tout l'intérêt du pays est concentré vers les événements de la politique extérieure. On a suivi, à Budapest, avec intérêt, les résultats de la conférence de Stresa et on attend à la fois avec inquiétude et curiosité la conférence de Rome, qui semble être convoquée définitivement pour le 13 juin.

Les gouvernements italiens et français s'occupent des préparatifs. Les invitations n'ont pas encore été lancées, mais il est certain que les chancelleries des Etats intéressés travaillent jour et nuit. Des grandes difficultés se sont présentées dès le premier moment. Aujourd'hui encore, les points de vue sont tellement divergents en Europe centrale qu'il y aura de grandes difficultés à surmonter avant de trouver les points d'entente de la conférence.

Avant tout, on souligne à Budapest qu'il faut déterminer, dès le début, les deux points essentiels : 1° l'indépendance de l'Autriche ; 2° le réarmement de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie. En ce qui concerne les délibérations préliminaires pour l'indépendance de l'Autriche, elles oscillent entre un pacte de non-agression, un pacte de sécurité ou l'assistance mutuelle.

Toutes les puissances sont d'accord sur la nécessité de garantir l'indépendance de l'Autriche. Pour le moment, on discute la forme la mieux appropriée. La question de réarmement de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie se montre beaucoup plus compliquée. Pour le réarmement de l'Autriche, tout le monde est d'accord et on ne pose pas de conditions ; par contre, la Petite-Entente s'oppose au réarmement de la Hongrie, et la Petite-Entente, renforcée par l'Entente balkanique, s'oppose au réarmement de la Bulgarie. La presse de la Petite-Entente précise même que le réarmement ne pourrait s'effectuer sans que la Hongrie renonce à la révision des traités et sans qu'elle accepte un pacte d'assistance mutuelle.

Dans les milieux compétents de la Hongrie, on enregistre avec tranquillité les conditions de la Petite-Entente. On se base sur le point de vue que la Hongrie n'a pas demandé l'égalité de droit jusqu'à présent ; on est quelque peu étonné que la Petite-Entente pose des conditions avant qu'aucune demande de la Hongrie ait été formulée. Il est probable que la délégation hongroise à Rome entame des pourparlers au sujet de l'égalité de droit, mais il est possible aussi qu'aucune demande officielle ne sera faite. Dès maintenant, on peut prévoir que l'opinion publique ne se ralliera à aucune condition pour obtenir l'égalité de droit, du fait que Budapest considère l'égalité de réarmement comme un droit dû à la Hongrie.

A vrai dire, on prête plus d'importance à la sécurité générale de la Hongrie, qui devrait être discutée à Rome avant la question du réarmement. La Hongrie, entourée par les pays de la Petite-Entente, voit sa sécurité menacée. Très souvent, on fait allusion, à Budapest, au discours du 17 avril de M. Beck, ministre des affaires étrangères de la Pologne, qui disait que le problème de sécurité existe non seulement pour la France mais aussi pour les autres pays. En Hongrie, on déclinerait chaque proposition tendant à affaiblir l'article 19 du pacte de la Société des nations. On n'accepterait pas non plus des pactes régionaux jusqu'à ce que les droits contractuels des minorités hongroises, vivant dans les pays de la Petite-Entente, soient assurés.

« La Hongrie maintiendra ses droits », disait-il y a quelques jours le président du Conseil. On attend avec un vif intérêt, en Hongrie, la date des invitations pour la conférence. Il y a peu de temps, Mussolini déclarait qu'il n'enverrait pas d'invitations avant que le succès de la conférence soit assuré. I. L.

LE GROS LOT

Constantine, 2 mai.

Le gros lot de la cinquième tranche de la loterie nationale française a été gagné par un marchand de vins de Constantine (Algérie).

Les alertes au Cambodge

Saigon, 2 mai.

La tribu des Moïs du haut Chlong a tenté, dans la nuit du 29 avril, une attaque contre le poste Gatille, situé dans la zone cambodgienne. Le coup de main a été repoussé aussitôt. Un caporal a été légèrement blessé et un mitrailleur indigène tué accidentellement.

Bagarre politique en Andalousie

Séville, 1er mai.

Au village d'Aznalcollar, une rixe a éclaté entre une vingtaine de fascistes et un groupe d'antifascistes.

Un fasciste a été tué. Trois antifascistes ont été blessés. L'un d'eux est dans un état désespéré.

L'industrie des armements

Londres, 1er mai.

Lors de la première séance de la commission royale d'enquête sur la manufacture et le commerce des armes, lord Cecil of Chelwood réclama l'abolition de la manufacture et de la vente privée des armes. Il se déclara convaincu que, proposée par l'Angleterre, cette mesure serait acceptée par le Reich, les petites puissances et même les Etats-Unis. Il exprima sa conviction que l'existence de puissantes maisons d'armements a été non pas l'unique, mais un des facteurs de l'échec de négociations internationales.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La communion universelle pour l'enfance russe

Un avis officiel de la *Semaine catholique* du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg a fait part que c'était au dimanche 12 mai que S. Exc. Mgr notre Evêque a fixé l'accomplissement de cet acte de charité auquel il invite, à la suite du Souverain Pontife, tous ses diocésains et en particulier les enfants.

Les motifs de répondre avec générosité à cet appel sont sensiblement les mêmes que ceux des années précédentes : il y a toujours en Russie certaines contrées où règnent les horreurs de la famine et surtout il y a partout les horreurs de l'école contre Dieu où des millions d'enfants ne sont pas instruits, mais diaboliquement intoxiqués. Sainte Thérèse de Lisieux a écrit : « Je comparais les âmes d'enfants à une cire molle sur laquelle on peut graver toute empreinte : celle du mal, hélas ! comme celle du bien et je compris la parole de Jésus « qu'il vaudrait mieux être jeté à la mer que de scandaliser un seul de ces petits ». Ces lignes sont bien faites pour nous aider à sonder la grandeur du désastre moral à l'extirpation duquel la charité du Christ nous presse de travailler. D'autres seraient peut-être tentés de se décourager, mais les catholiques ne doivent jamais l'être, car ainsi que vient de le rappeler le cardinal Pacelli à Lourdes : « L'Eglise dispose avec ses sacrements, avec surtout le sacrement de l'Eucharistie, avec la prière, de ressources infinies. »

Nous travaillons dans l'invisible et le mystère mais le résultat est certain : « Demandez et vous recevrez. » Et la récompense assurée : « Tout ce que vous faites à l'un des plus petits d'entre mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. »

AVIATION

Un record suisse de vol à voile

Le pilote Schreiber, à bord d'un planeur construit à Wald (Zurich), d'un poids de 110 kilos, a effectué hier, mercredi, un raid superbe. Parti de Berne à 9 h. 33, il a atterri à l'aérodrome de Genève (Cointrin) à 14 h. 6. Au départ, Schreiber a été remorqué jusqu'à 250 mètres d'altitude par un avion piloté par l'aviateur Sutter. Le planeur s'est élevé à l'altitude de 1600 mètres, ce qui représente un record suisse.

Schreiber a survolé Fribourg, puis Lausanne, pour aller se poser à Genève. Il se propose de repartir de Cointrin aujourd'hui, jeudi, pour regagner Berne par la voie des airs.

La collaboration aérienne franco-italienne

Les dirigeants de l'« Ala Littoria » et de la direction d'« Air-France » avaient convié, l'autre jour, au Bourget, près Paris, les représentants de la presse et un certain nombre de personnalités à la présentation d'un appareil de transport Savoia Marchetti S. 74, quadri-moteur, qui va être mis en service, prochainement, sur la ligne Paris-Rome, exploité par « Air-France » et l'« Ala Littoria ».

Les invités visiteront l'appareil, avec lequel le général Pellegrini, directeur de l'aviation civile italienne, était arrivé de Rome, puis ils firent un vol d'une demi-heure, en compagnie de leurs hôtes, de MM. Codos, chef pilote d'« Air-France » ; Wibault et Volpert, ingénieurs du service technique, etc., soit une vingtaine de passagers qui purent se rendre compte du confort, de la stabilité et de la vitesse de l'avion.

Cet appareil est un monoplan. Il est muni de quatre moteurs de 700 chevaux avec freins d'hélices. Sa vitesse de croisière à 65 % de la puissance totale est de 300 kilomètres à l'heure et son rayon d'action de 1000 à 2000 kilomètres, avec 16 à 28 passagers.

Le nouveau service assuré par les appareils de ce type sera ouvert le 1er juin. Partant de Paris à 12 h. 45, l'avion arrivera à Rome à 18 h. 30, après escale à Marignane.

Le retour se fera sur l'horaire suivant : Départ de Rome à 6 h. 30. Arrivée à Paris à 13 h. 15, avec correspondance assurée pour Londres, Amsterdam et Malmö.

Ce nouvel horaire fait partie du plan d'organisation que la compagnie « Air-France » est en train de réaliser et qui doit comprendre, dans un avenir rapproché, la ligne de Paris-Madrid en six heures, avec escale à Bordeaux.

Nouveauté

Le martyr de la Mère de Jésus

raconté pendant le mois de Marie

par M. l'abbé L. Bollin

Prix : Fr. 1.50

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG

130, Place St-Nicolas — Avenue de Pérolles, 38

FAITS DIVERS

ETRANGER

L'enlèvement de Chaumont

Gabriel Soclay, l'auteur présumé du rapt de la petite Nicole, a été confronté avec de nouveaux témoins. Les deux premiers témoins ont déclaré avoir rencontré Soclay le 19 avril, vers 14 h. 30, alors qu'il se dirigeait vers le centre de la ville de Chaumont. Soclay reconnaît leur version exacte. En revanche, il conteste celle d'un troisième témoin. Un autre témoin a ensuite infirmé l'alibi fourni par Soclay qui prétendait avoir passé l'après-midi du 19 avril dans un bar.

Le coureur cycliste Pélissier tué au cours d'un drame de famille

Hier soir mercredi, à Dampierre (près de Paris), où il habitait, l'ex-champion cycliste Henri Pélissier a eu une discussion avec son amie, M^{lle} Miette, et la sœur de cette dernière. L'amie de l'ancien coureur croyant sa sœur en danger s'est armée d'un revolver et a tiré sur Pélissier, qui a été tué.

M^{lle} Miette, la meurtrière, a été mise en état d'arrestation par la gendarmerie de Chevreuse qui s'est transportée sur place, ainsi que le parquet de Rambouillet.

L'ex-champion cycliste Henri Pélissier était âgé de quarante-six ans. Il gagna notamment plusieurs fois le tour de France et se distingua dans nombre de courses organisées en France et à l'étranger. Depuis quelques années, il se consacrait à l'éducation cycliste des jeunes.

Usine incendiée

Un incendie a éclaté, hier mercredi, au Bourou, près de Perpignan (Pyrénées-Orientales), dans une usine et a pris rapidement une grande extension. Le feu s'est étendu malgré la promptitude des secours. Les immeubles environnant l'usine ont pris feu. Dix maisons sont la proie des flammes. Les communications partielles avec Amélie-les-Bains et Arles menacent d'être coupées.

Terrible collision d'avions français

Des avions militaires effectuaient une manœuvre, hier soir mercredi, dans la région de Châteauroux (Indre). Un des appareils, piloté par un sergent, en effectuant un virage à 1000 mètres, a littéralement coupé en deux un biplan piloté par un caporal-chef et qui avait comme passager un lieutenant observateur.

Les trois aviateurs ont été projetés hors de leurs appareils. Le lieutenant alla s'écraser dans un champ. Les parachutes des deux pilotes se déployèrent, mais l'un des pilotes était mort lorsqu'il arriva au sol. On pense qu'il avait été tué au moment de la collision. L'autre pilote n'est que légèrement contusionné.

L'audace des bandits

Des agents de police de Madrid ont été attaqués, hier matin, mercredi, à coups de revolver par un groupe d'individus, au moment où ils fouillaient quelques passants, dans le quartier Quatro-Gaminos. Trois agents ont reçu de graves blessures au ventre.

Explosion d'une mine

Hier mercredi, une mine a fait explosion prématurément dans les carrières de la société anonyme Henraux, dans la Haute-Versilia (province italienne de Livourne). Deux ouvriers ont été tués et un troisième légèrement blessé.

Inondations en Roumanie

Des inondations se sont produites en Transylvanie. On signale deux victimes. Les dégâts sont importants.

SUISSE

Les dangers des pompes à sulfater

On nous écrit : Le jeune Louis Wirthner était occupé, mercredi matin, avec un de ses frères au sulfatage des arbres d'un verger que la famille possède à Uvrier, près de Saint-Léonard. Soudain, une détonation ébranla l'air et le jeune homme s'affaissa en poussant un cri déchirant.

La pompe venait de faire explosion, toute la partie supérieure du récipient avait été arrachée, blessant grièvement le jeune Louis Wirthner à l'épaule et à l'omoplate. Un automobiliste complaisant le transporta à Sion. L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible et sa vie ne paraît pas en danger.

Accident alpestre

A Berschis (Saint-Gall), quelques jeunes gens montaient vers la chapelle de Saint-Georges située sur une hauteur. Un jeune garçon, Léo Broder, âgé de 10 ans, s'éloigna de ses camarades pour cueillir des fleurs. Comme il ne revenait pas, des recherches furent organisées. Elles durèrent toute la nuit. Le jeune garçon fut retrouvé mort le lendemain matin au pied d'un rocher.

Navigation aérienne

Les raids du « Graf-Zeppelin »

Le dirigeable allemand *Graf-Zeppelin*, partant de sa deuxième randonnée de cette année en Amérique du sud, est arrivé hier matin, mercredi, à Friedrichshafen.

TRIBUNAUX

Procès des « Protocoles des Sages de Sion »

L'expert Fleischhauer a repris hier soir sa démonstration.

Jusqu'à ce jour, on n'a pu encore déterminer exactement qui écrivit les *Protocoles*. Les témoins cités par les plaignants aux débats d'octobre dernier ont défendu la thèse que les *Protocoles* sont l'œuvre de réactionnaires russes.

Or, ceux qui lisent attentivement les *Protocoles* remarquent qu'ils contiennent deux parties : 1° la partie destructive, et 2° la partie constructive. L'expert a donné lecture de plusieurs extraits de cette seconde partie, pour montrer que les idées qui y sont exposées sur l'ivrognerie, le chômage, etc., sont nobles et belles. Un faussaire antisémite n'aurait pas prêté ces belles préoccupations aux juifs.

La police secrète russe ne peut avoir écrit les *Protocoles*, qui contiennent des choses peu flatteuses pour les hautes autorités. Un Russe n'aurait pas parlé de faire sauter le métropolitain, comme il est dit dans les *Protocoles*, puisqu'il n'en existe pas en Russie.

L'auteur est le nommé Günzburg, alias Achad Haam, ou Théodore Herzl, mais cela importe peu, car ils expriment les sentiments de tout un peuple.

Achad Haam, chef du sionisme symbolique, était en violente opposition avec Théodore Herzl, chef du sionisme politique. Par la suite, il se rapprocha de lui et devint directeur d'une organisation secrète juive fondée à Odessa.

Achad Haam fut l'une des plus grandes figures du mouvement juif moderne. Il exerça une influence prépondérante sur la politique juive et il fut le chef incontesté du sionisme symbolique dont les buts concordent avec ceux des *Protocoles*.

Théodore Herzl, chef du sionisme politique, voulait conquérir d'abord la Palestine, puis le reste du monde. Günzburg, lui, voulait établir l'hégémonie totale et immédiate des juifs dans le monde entier. Mais le but final était le même. D'ailleurs, Herzl pourrait aussi très bien être l'auteur des *Protocoles*. En effet, l'auteur et Herzl ont des idées plus ou moins identiques.

L'expert s'est livré ensuite à une longue dissertation sur la théorie des races. Il a montré que Herzl a admis cette théorie, puisqu'il déclarait que la race juive était supérieure aux autres races.

Un chambellan condamné

Le tribunal de Stockholm a condamné à cinq ans de travaux forcés le chambellan baron Nils Stiernstedt, pour abus de confiance envers le prince Charles, frère du roi, et détournement d'une somme de 62,000 couronnes au préjudice de l'ordre des Séraphins qui est la plus haute distinction suédoise.

L'affaire du bureau socialiste cambriolé à Paris

Le juge d'instruction chargé de l'affaire du cambriolage du siège de la fédération socialiste de la Seine, après avoir procédé à une confrontation générale entre les cinq inculpés, a signé une ordonnance de mise en liberté provisoire en faveur de MM. Jean Allier et Jean Besson, qui furent arrêtés les premiers. Il a remis à plus tard sa décision concernant MM. Jacques Colledébœuf, Jean Drouet d'Erlon et Victor Le Thoumelin qui furent appréhendés quelques jours après.

Au cours de la confrontation, les cinq inculpés s'étaient trouvés d'accord sur tous les points.

Echos de partout

Géographie publicitaire

Une grande fabrique de cigarettes de Zurich glisse dans ses boîtes de petits cartons-réclame avec des photographies de beaux paysages. L'un d'eux reproduit une vue panoramique de l'Isola Bella avec, au verso, le texte suivant en allemand et en italien : « Die schöne Schweiz. Série 6. Langensee. Lac Majeur. Photo. 10. Isola Bella. La nostra bella Svizzera. » « Que l'Isola Bella, s'écrie un journal de Rome, serve de publicité en raison des événements de politique internationale qui viennent de s'y dérouler, la chose s'explique aisément ! Mais ce qui est un peu fort, c'est que l'Isola Bella soit tout d'un coup annexée à la « belle Suisse ». La géographie, conclut le journal, ne devrait pas être une « opinion ».

Mot de la fin

Le client au pharmacien : — Il y a quelques jours, vous m'avez donné un emplâtre pour mon lumbago. — En effet, Monsieur, et que puis-je avoir le plaisir de faire pour vous, à présent ? — Je désire que vous me donniez le moyen de me débarrasser de votre emplâtre.

Pour la langue française

Aller prendre son sommeil ne se dit pas « aller coucher », mais « aller se coucher ». *Coucher* n'est pas un verbe intransitif comme *dormir*, mais un verbe transitif, qui se conjugue avec un pronom personnel.



Le 1^{er} mai en Suisse

A BERNE

La fête du 1^{er} mai s'est déroulée à Berne dans l'ordre habituel : cortège aux flambeaux de la jeunesse ouvrière la veille, cortège et assemblée populaire sur la place du parlement le matin, concours sportifs l'après-midi et manifestation le soir à la Maison du peuple.

Un nombre imposant de pancartes en faveur de l'initiative de crise figuraient au cortège, ainsi que d'autres demandant le rejet de la loi sur le partage du trafic ou dirigées contre le capitalisme et la politique de réduction des salaires. Les conseillers nationaux Perrin et Nobs ont prononcé des discours.

Un petit groupe d'auditeurs a entendu, sur la Waisenhausplatz, un orateur communiste.

A GENÈVE

La fête du 1^{er} mai s'est déroulée, à Genève, par un temps superbe. Les écoles et les bureaux des administrations cantonales et municipales avaient été fermés l'après-midi. Le traditionnel cortège s'est formé pour parcourir les rues de la ville. Il comprenait toutes les organisations syndicales, politiques et sportives avec leurs musiques et une centaine de drapeaux et de fanions. Au meeting sur la Plaine de Plainpalais, prirent la parole MM. Léon Nicole, vice-président du Conseil d'Etat, et Rosset, conseiller national.

A LAUSANNE

La journée du 1^{er} mai s'est passée normalement comme les années précédentes, à Lausanne, comme dans le reste du canton.

A SION

On nous écrit de Sion :

Il faut remonter aux toutes premières années du socialisme dans le chef-lieu pour trouver une manifestation aussi chétive que celle qui s'est déroulée, mercredi après midi, à Sion. Derrière une fanfare improvisée, six douzaines d'hommes, venus, pour la plupart, des localités voisines, ont parcouru la ville, portant deux drapeaux. Sur la place historique de la Planta, devant le monument national, deux orateurs ont pris la parole pour exalter l'idéologie marxiste et mettre en relief les inégalités et les injustices sociales, que personne n'approuve, d'ailleurs : MM. Brawand, de Vevey, et Dellberg, de Brigue. Mais on sentait que les discours, qui manquaient d'ailleurs d'allant, ne parvenaient pas à galvaniser l'auditoire. Aussi est-ce sans entrain que les manifestants reprisent le chemin de la ville et se hissèrent sur quelques autocars pour aller achever l'après-midi au dehors.

A LUGANO

La journée du 1^{er} mai a été favorisée par le beau temps.

Au cortège traditionnel, on notait nombre de pancartes contre la guerre et le fascisme. La manifestation oratoire s'est déroulée à la halle de gymnastique, où le conseiller d'Etat socialiste Canevascini a prononcé un discours. Prirent encore la parole un communiste, un représentant des chômeurs et une femme.

A LA CHAUX-DE-FONDS

La fête du 1^{er} mai s'est déroulée normalement à La Chaux-de-Fonds, au milieu d'une grande affluence. Le groupe antifasciste, composé principalement de communistes, avait cherché à s'insérer dans l'ordre du cortège, mais les organisateurs de la manifestation refusèrent de les accepter, déclarant que tous les participants au cortège étaient antifascistes et qu'ils ne voyaient donc pas la nécessité d'une distinction. Les deux principaux discours furent prononcés par l'ancien directeur de l'*Avanti*, Pietro Nenni, et par M. Reymond, de Neuchâtel.

A ZURICH

La fête du 1^{er} mai, à Zurich, a eu lieu comme les années précédentes, c'est-à-dire que les socialistes et les communistes l'ont célébrée séparément. Le cortège communiste, malgré l'apport des socialistes de gauche, était un peu moins long que l'année dernière. A la Fraumünsterplatz, prirent la parole le communiste Krebs et le socialiste de gauche Walter.

Dans le cortège socialiste, qui a passé les rues du centre, la rue de la Gare pour aller au Sihlhölzli, et qui comprenait des rangs de six, on remarquait de nombreuses pancartes contre la baisse des salaires et la loi sur l'ordre constitutionnel. Il a duré 35 minutes. Au Sihlhölzli, des discours furent prononcés par le Dr Meierhans, de Zurich, et le Dr Max Weber, de Berne.

Une centaine de frontistes conduits par Henne et Tobler ont défilé à travers la ville, et ont déposé une couronne au monument Pestalozzi. La police a dispersé un attroupement devant ce monument.

A BÂLE

Socialistes et communistes ont fêté ensemble le 1^{er} mai. La participation au cortège et à la manifestation qui se déroula sur la place du Marché était extraordinairement importante et dépassait de beaucoup celle des années précédentes. La plupart des syndicats, quelques-uns avec leurs drapeaux, prirent part au cortège, malgré la résolution officielle de l'assemblée des délégués de l'Union ouvrière de ne pas s'y associer, en raison de la participation des communistes.

POUR LES VEUVES

L'appel suivant est adressé au peuple suisse. L'*Euvre Pour les Veuves*, dès sa fondation, a gagné la sympathie du public. Merci à tous les donateurs !

A la suite de notre premier appel, la misère des veuves s'est révélée dans toute son acuité. Plusieurs centaines de demandes de secours nous sont parvenues de toutes les régions de notre pays. Beaucoup de lettres témoignent de privations extrêmes et sont de véritables cris d'appel. Elles proviennent de veuves qui ont des petits enfants à nourrir et à vêtir. Bien des cas qui ne peuvent pas être secourus par les institutions existantes, nous sont signalés comme très urgents par les autorités ecclésiastiques et communales.

L'*Euvre Pour les Veuves* comble une lacune. En attendant de pouvoir accorder des allocations régulières, elle a, quatre mois après sa fondation, distribué pour les cas les plus urgents 338 dons qui ont été les bienvenus. Mais ce n'est qu'un commencement. Chaque jour, de nouvelles demandes de secours nous arrivent.

O vous, mères privilégiées, qui avez un mari et votre existence assurée, vous qui pouvez donner à vos chers enfants le nécessaire, venez au secours de vos sœurs dans l'infortune et au secours de leurs enfants. O vous, maris heureux, qui avez une femme dévouée et du travail, aidez à celles que la mort a privées de leur unique appui. Pensez que votre chère femme pourrait elle aussi se trouver seule et désemparée un jour.

Et vous, veuves, qui souffrez en silence, continuez à vous annoncer à nous. (Adresse : *Euvre Pour les Veuves*, Lausanne). Les secours seront répartis le plus judicieusement possible. S'ils tardent un peu, ne perdez pas courage.

Nous secourons les veuves qui ne relèvent pas de la fondation *Pour la Vieillesse*, surtout celles qui ont des enfants mineurs et qui ne sont pas du tout ou pas suffisamment secourues par les institutions existantes ; les veuves indigentes honteuses, qui préfèrent toutes les privations à l'assistance publique ; les femmes dignes, complètement abandonnées de leur mari, etc.

L'*Euvre Pour les Veuves* sera constituée en une fondation nationale où l'élément féminin pourra déployer toute son activité et sera largement représenté. Elle travaillera en étroite collaboration avec les offices cantonaux chargés de la répartition de la subvention fédérale aux vieillards, veuves et orphelins. La Ligue *Pour le Christianisme* supporte pour le moment tous les frais généraux. Les dons peuvent ainsi être distribués intégralement aux veuves les plus pauvres de notre pays. Les comptes sont sous le contrôle permanent d'une Société fiduciaire recommandée par le Département fédéral des finances.

Notre cœur se serre à la pensée que tant de veuves et tant d'enfants attendent notre aide, dans l'angoisse. Chers lecteurs, chères lectrices, donnez promptement, donnez joyeusement, donnez tout ce que vous pouvez pour eux. D'avance nous vous en remercions bien sincèrement. (Chèques postaux : II. 6203.)

Euvre nationale « Pour les Veuves », Lausanne.

Le Comité national de patronage compte une cinquantaine de personnalités de divers cantons, plusieurs conseillers d'Etat, conseillers nationaux, médecins, femmes influentes, etc.

A travers la vie vaudoise

Lausanne, 1^{er} mai.

Dernièrement, les socialistes de Renens, qui ont la majorité à la municipalité, se sont livrés à une petite manifestation de laïcisme. A l'occasion des promotions, ils ont organisé la cérémonie au temple, mais les deux pasteurs de la localité n'ont pu y prendre part qu'à titre de simples citoyens. Et l'ancien instituteur Paul Golay de féliciter chaleureusement, dans le *Droit du peuple*, les édiles de Renens pour leur attitude... courageuse !

Il serait à souhaiter que la façon d'agir des socialistes de Renens et les louanges de leur thuriféraire ouvrirent enfin les yeux de certains éléments protestants vaudois trop enclins à prêter une oreille complaisante aux suggestions de la sirène moscovite qui, dans l'intérêt que l'on devine, s'efforce, par l'organe de Paul Golay, à rallumer les vieilles discordes confessionnelles. Qu'il suffise d'évoquer ici le fameux conflit auquel donna lieu, il y a un lustre, la suppression de l'école catholique de Bioley-Orjulaz, conflit que Paul Golay s'évertua d'exaspérer en réveillant les vieux préjugés huguenots, au point d'obtenir du Grand Conseil un vote de blâme à l'adresse du Conseil d'Etat qui voulait rétablir l'école catholique, blâme qui, si, par malheur, nous eussions été en régime parlementaire, eût mis notre gouvernement à terre !

A l'imitation de ce qui a été fait aux Pléiades sur Blonay, le conseil de paroisse protestant de Saint-Cergue se propose de faire élever une croix au col de la Dôle, ou col de Saint-Cergue, qui sépare la Dôle du Noirmont, à l'altitude de 1189 mètres.

De telles initiatives ne peuvent éveiller qu'un écho sympathique dans le cœur de tous les catholiques vaudois, car où catholiques et protestants se pourraient-ils jamais rencontrer et rejoindre, si ce n'est au pied de la croix ?

Au conseil communal d'Ollon, le docteur Brémont, médecin à Chesières, a demandé à la municipalité, par voie de motion, d'étudier la manière qui lui paraîtra la meilleure pour intervenir auprès des femmes qui, l'été, se promènent dans des costumes un peu plus indécentes d'année en année. La motion a été renvoyée à la municipalité.

Plût au ciel que le docteur Brémont fit école !

A. A.

La question des châtaigniers

L'article que nous avons publié sur la « disparition des châtaigniers » en Valais nous a valu l'intéressante correspondance ci-après, qui montre qu'on s'occupe sérieusement et efficacement du reboisement des châtaigneraies, et que la Suisse a un intérêt éminent, économique et politique, à ce que la culture du châtaignier se développe :

Avant 1910, la Suisse ne possédait pas de fabrique d'extraits tanniques et les tanneurs suisses étaient obligés de se pourvoir à l'étranger. D'autre part, faute d'emploi, le bois de châtaignier avait perdu presque toute valeur commerciale ; de là, l'abandon de la culture du châtaignier en Suisse.

Les propriétaires n'ont plus greffé que pour leurs propres besoins et ont laissé dégénérer le reste des arbres. Dès lors, il a été importé d'Italie et de France pour environ un million de francs par an de châtaignes, pendant que celles du pays pourrissaient en grande partie sous les arbres.

La Société de tannerie, à Olten, s'est vouée à la tâche de remédier à cet état de choses.

En 1910, elle a construit une fabrique d'extraits à côté de sa tannerie ; en 1917, une autre fabrique d'extraits a été construite au Tessin.

Le premier résultat de cette nouvelle industrie a été de redonner de la valeur au bois de châtaignier et, chaque année, les propriétaires de châtaigneraies du Tessin, du Valais et de Vaud encaissent quelques cent mille francs pour le bois de châtaignier.

L'abatage se fait pendant l'hiver et procure une occupation bienvenue à de nombreux ouvriers de décembre à mars.

Les deux fabriques d'extraits ne se sont pas bornées à employer le bois abattu ; elles ont organisé, soit pour leur propre compte, soit avec les cantons ou les communes, une série de pépinières qu'elles entretiennent ou subventionnent. Ces pépinières, au nombre d'une douzaine au Tessin, une à Bex (reprise l'année dernière par le canton de Vaud), et une à Choex, appartenant à la commune bourgeoise de Monthey, produisent 50,000 jeunes châtaigniers par an, et la statistique du Département de l'agriculture du Tessin de 1932 constate une augmentation des châtaigniers sur la statistique précédente.

Il s'agit donc, non pas de destruction, mais d'une œuvre de repeuplement et de redressement.

En effet, les fabriques d'extraits ont fait venir d'Italie des plants et des greffes de marrons par milliers, distribués gratuitement aux propriétaires.

Lorsque tous ces arbres greffés de marrons donneront des fruits d'une qualité supérieure, on peut être sûr que personne ne les laissera plus pourrir sous les arbres.

Nous tenions à donner ces renseignements, afin que le public puisse se rendre compte de l'œuvre immense et patriotique qu'ont entreprise les deux fabriques d'extraits, pour le développement des châtaigneraies en Suisse.

Ajoutons que le canton de Saint-Gall a aussi commencé le repeuplement en châtaigniers dans quelques contrées favorables à cette culture. Un fait important à signaler est que c'est grâce à la production indigène d'extraits tanniques que les tanneurs suisses ont été à même de produire pendant la guerre assez de cuir pour les besoins militaires et civils.

La culture rationnelle et intensive des châtaigniers, leur utilisation en fruits et en bois sont donc d'un intérêt supérieur pour la défense de la Suisse.

Les prochaines votations

Le comité central du parti démocratique du canton de Zurich a décidé, par 9 voix contre 6, de proposer le rejet de l'initiative de crise. La minorité était en faveur de l'initiative.

Pour la votation fédérale sur la loi concernant le partage du trafic, le parti radical et le parti socialiste genevois laissent la liberté de vote à leurs électeurs. Le parti national démocratique et l'Union nationale ont pris position contre la loi.

Le comité du parti conservateur valaisan s'est réuni à Sion.

Il s'est prononcé, à une très grande majorité, contre le projet de loi rail-route.

Toutefois, il s'abstient d'en faire une question de parti et laisse à chaque électeur sa liberté d'appréciation.

Les traitements des employés de banque

La section vaudoise de l'association suisse des employés de banque proteste contre la nouvelle baisse des salaires qui lui est annoncée pour le premier juillet et déclare refuser toute baisse pour 1935.

Une précision importante au sujet de la loi rail-route

On nous écrit :

Le 5 mai, le peuple suisse aura à se prononcer sur la nouvelle loi fédérale rail-route. Cette loi, il est à peine besoin de le rappeler à nouveau, a pour but d'établir un statut national — adapté aux conditions de l'heure — en faveur des transports routiers marchands et des transports de marchandises par rail. Il s'agit en d'autres termes d'instituer pour le bien de tous un partage des transports et une coordination de ces deux moyens de trafic.

Il convient par conséquent de préciser immédiatement — car ce détail est d'une importance capitale — d'une part que tout le trafic privé reste entièrement libre, d'autre part que la loi ne touche en aucune façon le trafic des voyageurs par autocars. Les adversaires de la loi auraient laissé entendre, pour les besoins de leur cause, que tôt ou tard le tourisme suisse serait également gravement touché par des mesures prises contre le transport de passagers en autocars. Cela est absolument inexact. La loi rail-route ne vise que les transports de marchandises, et non celui des personnes en autocars.

Il sied de proclamer cette précision et de ne pas égarer l'opinion publique en portant la campagne de propagande sur un terrain où elle n'a que faire, et pour cause. Le transport des personnes en autocars restera entièrement libre dès l'adoption de la loi rail-route par le peuple suisse.

« Les saboteurs de Sottens sont enfin récompensés »

C'est sous ce titre ironique que la *Suisse libérale* commente la permission donnée aux socialistes d'user de la radio le 1^{er} mai. Elle ajoute :

« M. Pilet-Golaz, conseiller fédéral, dont on avait saboté le discours, a d'étranges rancunes : il oublie et pardonne vite.

« Les socialistes crient : « Pas de politique au micro ! »

« — Prenez-le donc le premier mai et laissez-nous la paix, disent les grands pontifes de la radio.

« Non, vraiment, ce n'est pas fort.

« Qu'en pense M. Marcel Pilet-Golaz ? »

La propagande antisuisse aux Grisons et au Tessin

Le *Popolo e Libertà* annonce que le Conseil fédéral s'occupe de l'affaire des libelles qui prônaient le rattachement à l'Italie de certaines vallées des Grisons et du canton du Tessin.

A ce propos, le *Popolo e Libertà* déplore que, dans certains journaux, on ait l'air de prendre à la légère la propagande italienne au Tessin.

Quand il s'agit, dit-il, des méfaits hitlériens en Suisse, tout le monde est indigné ; quand il s'agit de menées irrédentistes italiennes, on affecte de croire que ce sont là facéties sans gravité.

Le *Popolo e Libertà* déclare que les Tessinois voudraient bien qu'on prit leurs affaires au sérieux.

Le Conseil d'Etat bâlois

Au cours d'une réunion préliminaire, les quatre conseillers d'Etat socialistes se sont entendus de la façon suivante sur la répartition des Départements, dont ils assumeront la direction : Département de l'instruction publique : Dr Hauser ; Département des travaux publics : Dr Ebi ; Département de police : M. Brechbühl ; Département de l'Intérieur : M. Wenk ; tramways : Dr Hauser ; service du feu : M. Brechbühl ; navigation sur le Rhin : M. Wenk. Sans vouloir anticiper sur la répartition définitive des sièges, ces quatre conseillers d'Etat sont d'avis que les autres Départements devraient être confiés : le Département de justice à M. Im Hof, le Département des finances au Dr Ludwig, le Département de l'hygiène au Dr Zweifel, la Direction militaire au Dr Zweifel.

AUTOMOBILISME

Le grand-prix de Genève

Dans sa dernière séance, le comité central de l'Automobile-Club suisse a décidé d'autoriser la section de Genève à organiser un grand-prix et a écrit à l'Association internationale des Automobile-Clubs pour demander la date du 6 octobre. Certaines conditions sont posées aux organisateurs genevois, en ce qui concerne le parcours, la couverture financière, conditions qui semblent des plus acceptables et qui ne font l'objet d'aucune discussion.

La grosse question est celle du circuit qui, naturellement, doit être en état et correspondre aux normes fixées par la commission sportive. Cette dernière examinera sur place le circuit, lundi, 6 mai, à 14 heures. Seront présents, MM. Tondury, Decrauzat, Geneux et Lévy. Cette commission du circuit examinera la route et verra s'il y a lieu d'apporter des modifications au parcours proposé.

C'est avec soulagement qu'on a appris cette décision, qui avait bien tardé. Maintenant, il va falloir mettre les bouchées doubles et, sitôt que l'Association internationale aura accordé la date, les comités et commissions seront constitués et devront se mettre à l'ouvrage.

FRIBOURG

Après un accident mortel

On nous écrit :
Comme automobiliste, nous ne pouvons que souscrire entièrement aux remarques si judicieuses faites par votre correspondant dans votre numéro du 30 mars au sujet de la circulation dans le quartier de la Neuveville.

Il serait nécessaire, une fois pour toutes, de faire comprendre à certains conducteurs que les rues, plus spécialement encore celles qui sont très fréquentées, doivent être parcourues avec une extrême prudence.

Ne voyons-nous pas chaque jour de vrais bolides parcourir la rue de Romont, la rue de Lausanne, l'avenue de Pérolles, au mépris des règles les plus élémentaires de la circulation, et cela, quelquefois, sous le regard un peu trop bienveillant de la police ?

Le dépassement des tramways est peut-être la cause des fautes les plus fréquentes. L'article 61 du règlement d'exécution de la loi fédérale sur la circulation automobile du 25 novembre 1932 est cependant très précis à cet égard. Les conducteurs seraient bien inspirés de le lire et de le méditer, et mieux encore, de s'y conformer.

Il y a cependant un point signalé par votre correspondant qui demande une certaine réserve, c'est lorsqu'il pense que, si les accidents ne sont pas plus nombreux, cela est dû à la surveillance exercée par les parents. Il est permis d'émettre des doutes très sérieux sur la réalité et l'efficacité de celle-ci.

La rue de la Neuveville, la place devant la caserne servent, du matin au soir, de places de jeux : balle, football et d'autres encore.

Sans arrêt, des enfants traversent la chaussée en courant, sans s'inquiéter, bien entendu, de l'arrivée possible et soudaine d'un véhicule.

Des enfants, plus petits encore, deux ou trois ans, sont abandonnés sur les trottoirs et risquent à chaque seconde de sauter sur la chaussée.

Ce n'est jamais sans inquiétude que l'automobiliste, même le plus prudent et le plus sûr de lui, circule dans cette rue. Il doit surveiller de l'œil à droite, à gauche et devant lui, prêt à intervenir si un petit imprudent venait à surgir inopinément devant sa machine.

Les places de jeux ne manquent cependant pas dans le quartier de la Neuveville : Grandes-Rames, environs des bains de la Mottaz, derrière la Caserne, devant la prison centrale, etc...

La rue devrait être sévèrement interdite comme place de jeux, et les parents devraient être heureux d'envoyer leurs enfants dans des endroits qui leur sont réservés et où ils ne seront pas menacés à chaque minute par le passage d'une automobile.

La revue « Les Bolzes rient »

On nous prie de rappeler la première de la revue qui aura lieu ce soir jeudi au Livio. Vu l'importance du spectacle, le public est prié d'arriver à l'heure, car le rideau se lèvera à 20 h. 1/2 exactement. Pour éviter les bousculades des dernières minutes, les spectateurs sont priés de prendre leurs billets à l'avance.

Loi sur le partage du trafic

Conférences annoncées :
Jeudi, 2 mai, 20 h. 30, Estavayer-le-Lac, Fleur de Lys ; Farvagny, Lion d'or ; Gruyères, Hôtel-de-Ville.

Vendredi, 3 mai, à 20 h. 30, Prez-vers-Noréaz, auberge ; La Roche, Croix-Blanche.

Samedi, 4 mai, 20 h. 30, Vaulruz, Hôtel-de-Ville ; Attalens, Hôtel-de-Ville.

Toutes ces conférences seront accompagnées d'un film.

Eglise de Saint-Pierre

Ce soir, jeudi, adoration nocturne pour les hommes et les jeunes gens. Demain, vendredi, messes à 6 h. et 7 h. A 8 h., messe des enfants suivie de la bénédiction du Saint Sacrement. Le soir, à 8 h. 15, sermon, consécration au Sacré Cœur et bénédiction.

Concert de la fanfare de Romont

On nous écrit :
La fanfare de Romont a donné dimanche soir dernier, au Casino, un concert dont le succès fut complet.

Le directeur très compétent et très dévoué qu'est M. le professeur Piccand s'est avant tout préoccupé d'inculquer aux instrumentistes deux qualités fondamentales : la justesse d'intonation et la perfection du rythme. On a senti que le directeur est intraitable sur ce chapitre. L'audition de dimanche en a été une preuve éclatante. La pureté et le rythme ont été irréprochables. L'interprétation fut également très bonne et très soignée. M. le professeur Piccand a su d'ailleurs choisir les pièces les mieux appropriées à ses exécutants ; bien que signées quelques-unes par les plus grands maîtres, les musiciens surmontèrent aisément les principales difficultés techniques.

On peut dire que les œuvres inscrites au programme constituèrent de la belle et saine musique, que les nombreux auditeurs ont applaudie avec enthousiasme. Deux pièces comiques, une opérette de Ph. Gillet et un vaudeville de Labiche, deux pièces marquées d'un entrain endiablé, d'une verve étincelante, de scènes imprévues et désopilantes terminèrent le concert. Enfin, les membres de l'orchestre romontois, ont bien voulu relever de leur beau talent la soirée familière qui a suivi. M. le professeur Piccand nous tint quelques instants également sous le charme de ses doigts habiles et de sa délicate musicalité en exécutant quelques productions au piano.

Nouvelles de la dernière heure

Le pacte franco-russe

Paris, 2 mai.

(Havas.) — M. Lucien Bourguès donne, dans le *Petit Parisien*, les précisions ci-après sur le pacte franco-russe :

Le traité comprend le pacte proprement dit et un protocole qui figure en annexe. Il se compose d'un préambule contenant l'essentiel des motifs et de cinq articles. L'article premier prévoit la consultation immédiate pour l'application de l'article 10 du Covenant en cas d'agression non provoquée. L'article 2 envisage entre la France et la Russie l'assistance immédiate (conformément à l'article 15, paragraphe 7 du Covenant) pour le cas où le Conseil de la Société des nations saisi n'arriverait pas à une décision unanime. L'article 3 établit l'obligation d'aide et assistance entre les deux pays, en cas d'agression non provoquée, suivant les modalités prévues par les articles 16 et 17, paragraphe 3, du pacte genevois. L'article 3 stipule que les engagements du présent traité ne sauraient, en aucune façon, empêcher les contractants d'accomplir toutes leurs obligations à l'égard du Covenant. Enfin, l'article 5 fixe la durée du traité.

Il convient de signaler que les devoirs d'assistance ainsi définis sont strictement limités à l'Europe et ne s'étendent pas aux conflits qui pourraient surgir sur d'autres continents, par exemple en Asie. Le protocole joint au pacte l'éclaircit et l'explique. En ce qui concerne le fonctionnement de l'article 3 (application de l'article 16 du Covenant), il spécifie notamment que l'assistance devra être donnée immédiatement après la recommandation du Conseil de la Société des nations et que, si cette recommandation fait défaut, l'obligation d'assistance subsistera. Au surplus, il est entendu que la France et la Russie agiront de concert pour toutes les décisions du Conseil. Cependant, l'obligation d'assistance ne jouera pas si l'agression n'atteint pas le territoire propre du contractant. La deuxième partie du protocole est aussi fort importante, car elle contient les réserves qui sauvegardent la validité des traités antérieurs et notamment de celui de Locarno, qui est indiqué par une allusion très nette.

Le protocole réserve, en outre, la possibilité d'une conclusion ultérieure d'un pacte régional de l'Est, ce qui signifie que le pacte bilatéral franco-russe n'a de pointe dirigée contre aucune nation et laisse la porte ouverte au système de sécurité plus vaste qui n'a pas, jusqu'ici, été réalisé, faute de certaines adhésions.

Une information sur la zone rhénane

Londres, 2 mai.

(Havas.) — Selon le *Daily Herald*, les Allemands auraient déjà fait pénétrer des troupes dans la zone démilitarisée. « Un rapport digne de foi, écrit ce journal, parvenu hier soir à Londres, signale que le Reich a commis une nouvelle infraction au traité de Versailles en remplaçant la police par des détachements de troupes dans deux villes au moins de la zone démilitarisée sur la rive gauche du Rhin. Cependant, les milieux officiels n'ont reçu aucune information à ce sujet jusqu'à présent. »

Dans le ministère anglais

Paris, 2 mai.

(Havas.) — L'*Echo de Paris* assure que M. Macdonald et ses collègues auraient employé une partie de leur temps hier matin à discuter les responsabilités encourues, notamment par sir John Simon, ministre des affaires étrangères, et lord Londonderry, ministre de l'Air. Ce journal écrit : « Une majorité tend à se détacher de sir John Simon, dont la passive idéologie reçoit des événements, chaque jour, le coup le plus direct. Il ne serait pas impossible que son départ ne pût être retardé au delà du mois de juin. En même temps que lui, s'en irait lord Londonderry, ministre de l'Air, responsable des informations erronées dont M. Baldwin fit état devant la Chambre des communes, en novembre, quand M. Winston Churchill l'interrogea sur les préparatifs aériens de l'Allemagne. Pour le moment, on ne sait rien de précis quant à la retraite de M. Ramsay Macdonald, que dicteront, tôt ou tard, des raisons de santé. Il faut retenir de ces indications que, à échéance relativement courte, le ministère national se reconstituera sous M. Stanley Baldwin et que, en vue des élections générales de l'automne prochain, ou du printemps de 1936, une politique plus vigoureuse sera dessinée. »

Les réfugiés autrichiens naturalisés Allemands

Rome, 2 mai.

La *Gazzetta del Popolo* annonce que les réfugiés autrichiens en Allemagne ont obtenu la naturalisation allemande. « De cette façon est résolue la question de la Légion autrichienne, qui cesse d'exister comme telle, car ses membres sont maintenant, en réalité, des citoyens allemands. »

Un ministre bulgare à Paris

Paris, 2 mai.

Le nouveau ministre des affaires étrangères de Bulgarie est arrivé à Paris.

M. Flandin sera le 25 mai l'hôte du Havre

Paris, 2 mai.

M. Flandin, chef du ministère français, suivant une tradition maintenant bien établie, se propose, à la veille de la rentrée de vacances du parlement, de prononcer un important discours politique pour faire le point de la situation générale et indiquer les projets qu'il a l'intention de soumettre aux Chambres.

C'est au Havre qu'aura lieu cette manifestation, le samedi 25 mai. Le président du Conseil quittera Paris le matin pour assister à un grand banquet offert à midi en son honneur par la municipalité havraise et au cours duquel il prononcera son discours, qui sera radiodiffusé.

Le soir, il assistera, sur la *Normandie*, à une fête de bienfaisance organisée en faveur de différentes œuvres que patronne Mme Flandin.

Une conférence du général Weygand

Bruxelles, 2 mai.

Le général Weygand a prononcé, hier soir, une conférence à Bruxelles.

Les ouvriers de Munich et le 1er mai

Munich, 2 mai.

A Munich, on n'a pas célébré la fête du travail et on a donné comme motif le mauvais temps. Mais, en réalité, il a fait beau temps à Munich. La grande majorité des ouvriers ont refusé de prendre part au cortège organisé par les nationalistes-sociaux.

Le Sénat américain contre M. Roosevelt

Washington, 2 mai.

(Havas.) — Malgré la recommandation du président Roosevelt de proroger le *National Recovery Act* de deux ans, la commission sénatoriale des finances a voté à la majorité de 16 voix contre 4 une résolution tendant à ne le proroger que de dix mois. Cette résolution sera présentée au Sénat prochainement.

Au Conseil supérieur de la Propagation de la foi

Rome, 2 mai.

Le Conseil supérieur de la foi a ouvert mardi soir, 30 avril, sa session annuelle au Palais de la Propagande, sous la présidence de S. Exc. Mgr Salotti.

Celui-ci salua les directeurs nationaux de l'œuvre dans les diverses nations qui formaient l'assemblée avec les membres permanents du Conseil. Il lut le texte de la dépêche d'hommage filial qui allait être envoyée en leur nom à S. S. Pie XI, dont un des titres désormais acquis à l'histoire sera celui de Pape des Missions. Cette lecture fut écoutée debout et applaudie.

Mort du capitaine norvégien Norregaard

Oslo, 2 mai.

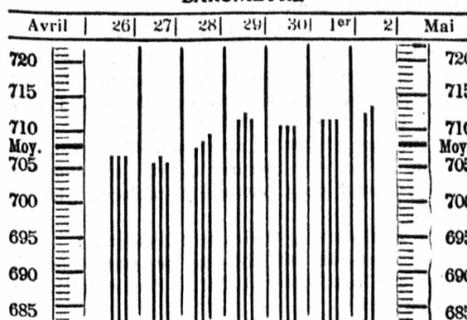
Le capitaine norvégien Norregaard, journaliste et écrivain, vient de mourir, à l'âge de 74 ans.

Il écrivit, tant pour la presse étrangère que pour les journaux norvégiens, de nombreux articles sur les dernières guerres. Se trouvant en Chine au moment où éclata la révolte des Boxers, il exerça en quelque sorte les fonctions de ministre des travaux publics auprès du gouvernement militaire provisoire que les puissances étrangères établirent à Tien-Tsin. Il fut correspondant du *Daily Mail*, au cours de la guerre russo-japonaise. Il collabora pendant plusieurs années au journal *Morgenbladet* et écrivit plusieurs ouvrages intéressants, notamment sur la révolte des Boxers et le siège de Port-Arthur.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

2 mai

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

Avril	26	27	28	29	30	1 ^{er}	2	Mai
7 h. m.	3	4	4	8	7	8	1	7 h. m.
11 h. m.	5	7	12	14	13	13	11	11 h. m.
7 h. soir	4	9	11	10	10	10		7 h. soir

La gelée nocturne

La nuit passée, il y a eu une forte gelée blanche autour de Fribourg ; on signale également une légère gelée dans la Broye. Le Vuilly a été préservé, suivant une information que nous avons prise à Praz, mais dans le reste du district du Lac, les arbres fruitiers auraient souffert. On ne peut encore évaluer les dégâts causés par la gelée nocturne, notamment aux arbres fruitiers.

Les renseignements que nous avons demandés à Lausanne et à Sion ont été rassurants : le vignoble n'a pas souffert.

Temps probable

Zurich, 2 mai, 11 h. du matin.

Le beau temps continue. Bise faible à modérée. Température assez basse. Danger de gelée nocturne.

Collision d'automobiles

Reims, 2 mai.

(Havas.) — Une automobile dans laquelle se trouvait notamment le général français Gourandy, commandant le génie de la région militaire de Metz, est entrée en collision avec une autre machine. Le général a été grièvement blessé.

Nouvelles financières

Le florin danzicois

Selon des nouvelles de Varsovie, la dévaluation de 42 % du florin danzicois doit être effectuée demain.

La banque d'émission avait vu fondre, ces temps derniers, son stock d'or et de devises. La dévaluation amènerait le florin, qui vaut actuellement 5 francs français, au niveau du zloty polonais, soit à 2 fr. 85 français.

La vie économique

Mise en garde

Un certain Alexandre Ranzenhofer, Vienne, s'offre aux industriels suisses en qualité d'intermédiaire pour leur faire obtenir des commandes provenant d'Etats balkaniques.

L'Office suisse d'expansion commerciale à Zurich possède des renseignements sur Ranzenhofer et invite les intéressés éventuels à s'informer avant de conclure un arrangement quelconque.

PETITE GAZETTE

Une effraction sacrilège il y a 90 ans

On nous écrit :

En apprenant le vol sacrilège de Notre-Dame de Bourguillon, le souvenir d'une histoire identique m'est revenue à la mémoire, car mon grand-père m'en avait beaucoup parlé.

C'était le 7 juin 1844, dans la chapelle de Saint-Silvestre, à Meride, commune du district de Mendrisio. Un Italien, nommé Luigi Baldocchi, voulant offrir à sa fiancée des bijoux, voulut s'emparer des ex-voto offerts à la Vierge du Rosaire se trouvant dans cette chapelle. En passant son corps au travers de la grille pour pénétrer dans le sanctuaire, le voleur se trouva retenu par le milieu du corps et, malgré des efforts inouïs, il ne put se débarrasser. On le trouva dans cette posture le lendemain matin. La nouvelle se répandit en un clin d'œil et l'affluence des curieux fut grande. Le voleur demandait la mort ; il fut enfermé dans un des châteaux de Bellinzona, où il s'ôta la vie.

Parmi la foule, se trouvait un artiste de talent, Antonio Renaldi, qui peignit la scène... Son tableau est actuellement encore exposé dans la chapelle, qui est classée comme monument national. J. R.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Mutuelle ». — Ce soir, pas de répétition.

Ski-Club « Fribourg ». — Assemblée générale ce soir, jeudi, 2 mai, à 20 h. 30, à l'hôtel de l'Etoile, 1^{er} étage. L'assemblée sera suivie de projections lumineuses.

CALENDRIER

Vendredi 3 mai

DÉCOUVERTE DE LA SAINTE CROIX

Pendant les siècles de persécution, on avait caché la croix du Sauveur pour la soustraire aux profanations. Quand la paix fut rendue à l'Eglise, sainte Hélène fit faire des fouilles au Calvaire et on retrouva la croix de Notre-Seigneur.

C'est cette découverte précieuse que l'Eglise célèbre en ce jour.

Celui qui
a eu une fois
de la moutarde
Thomy
sur la langue n'en
vent plus d'autres
et l'exige
expressément.

FRIBOURG

Union cantonale des arts et métiers et des groupements professionnels

Dimanche passé, 28 avril, les délégués de l'Union cantonale des arts et métiers et des groupes professionnels se sont réunis à Fribourg, au Musée des arts et métiers, sous la présidence de M. Gougain, président cantonal. Après avoir salué les participants et donné connaissance du procès-verbal de la séance de l'année dernière, à Tavel, M. Gougain présenta le rapport annuel détaillé où il s'étendit particulièrement sur la situation difficile de notre économie nationale.

A la base d'une réorganisation, il faut placer la révision de la constitution fédérale et notamment celle de l'art. 31 sur la liberté du commerce et de l'industrie.

L'Union cantonale des arts et métiers n'est pas opposée à la loi sur les corporations, mais elle peut servir de base à une nouvelle organisation professionnelle. Il faudra voir aussi le règlement d'exécution.

Le nouveau règlement sur les soumissions est heureusement adopté. Ainsi se trouve résolu un ancien postulat de notre Union cantonale. Espérons qu'il sera appliqué dans toute son intégrité.

La loi fédérale sur la concurrence illicite a préoccupé également l'Union. Tel qu'il est sorti des délibérations du Conseil des Etats, ce projet ne donne pas satisfaction.

L'Union cantonale compte actuellement six sections avec 539 membres et 16 groupes professionnels avec 1013 membres.

Le Comité cantonal a tenu sept séances, et, outre l'assemblée annuelle des délégués, une conférence des présidents a eu lieu également. L'orateur, en terminant, émit le vœu que la collaboration entre les membres de l'Union cantonale et ses organes directeurs devint de plus en plus étroite.

M. Fidèle Delabays, vice-président de l'Union cantonale et membre du Comité central de l'Union suisse des arts et métiers, félicita, en cette qualité, le comité cantonal de sa belle activité et de tout le travail accompli pendant l'année dernière. Il s'exprima d'une manière énergique sur les difficultés que les arts et métiers ont à vaincre actuellement et se déclara partisan convaincu d'une adaptation graduelle à la situation nouvelle, dans le sens des directions de M. Musy, ancien conseiller fédéral (déflation graduelle), et, en outre, adversaire de toute inflation.

M. Delabays fit des vœux afin que les corporations pussent exercer, comme autrefois, leur rôle dans la vie publique, afin d'éviter à l'Etat l'obligation de s'occuper de choses qui n'appartiennent pas à son cercle d'activité.

L'orateur rappela en termes émus la mémoire de M. le conseiller d'Etat Savoy et espère que le nouveau conseiller d'Etat, M. Maxime Quartenoud, montrera aux artisans autant d'intérêt que son regretté prédécesseur.

Puis M. Quartenoud, conseiller d'Etat, s'adressant aux représentants des arts et métiers, exprima sa profonde estime pour ceux qui gagnent leur vie tout en restant indépendants. L'existence d'une forte classe est nécessaire. M. Quartenoud assure de ne vouloir rien négliger pour rester en contact permanent avec les artisans.

Les paroles de M. Quartenoud ont été accueillies avec beaucoup de reconnaissance.

Vint ensuite la discussion des propositions des sections.

Celle de Chiètres revint sur un vœu déjà exprimé : c'est-à-dire que les apprentis de langue allemande soient examinés par des experts de langue allemande également. Puis, elle désirerait que des démarches fussent faites pour trancher le différend qui existe entre le conseil communal de Chiètres et la plupart des commerçants de la localité, qui demandent l'uniformité dans la fermeture des magasins, à laquelle une minorité d'entre eux font opposition. Le Conseil communal a refusé de donner sa sanction à cette requête.

M. Roggo, secrétaire cantonal, a répondu, sur le premier point, que l'Union cantonale n'a jamais été consultée lors de la désignation des experts aux examens de fin d'apprentissage. La commission de surveillance des apprentissages, dans laquelle l'Union cantonale a un représentant, ne s'est pas réunie depuis 1931, de sorte qu'il n'a pas été possible de donner une suite quelconque à la question qui préoccupe la section de Chiètres.

La section de Morat se plaint de la concurrence que font aux commerçants de la place certaines occupations accessoires d'employés d'Etat ou de fonctionnaires fédéraux retraités et demande une intervention.

D'autre part, Morat demande que des cours spéciaux soient introduits dans le canton de Fribourg pour la formation professionnelle des apprentis.

M. Müller-Chiffelle, inspecteur cantonal des apprentissages, a demandé que le Comité cantonal fût saisi de certains faits de concurrence déloyale auxquels, dans maints cas, il pourrait être remédié. Quant aux cours professionnels, M. Müller-Chiffelle assure que, à Fribourg, ces cours sont donnés, avec succès, pour différentes professions. Toute demande précise qui lui serait adressée pour l'organisation d'autres cours sera toujours examinée avec bienveillance.

Les comptes annuels ont été approuvés avec remerciements au caissier pour leur bonne tenue ; la cotisation annuelle a été élevée de 1 fr. 20 à 1 fr. 50 pour les sections et à 50 c. pour les groupes professionnels, avec un minimum de 15 fr. par groupe.

M. le député Schönenberger, président de l'Association cantonale fribourgeoise des maîtres-boulangers, et M. Brulhart, artiste-peintre, représentant les arts, seront, à l'avenir, invités aux séances du Comité cantonal.

Les très intéressants échanges de vue qui ont suivi furent terminés un peu avant 13 heures, par M. le président Gougain. Les délégués se réunirent ensuite au Café de la Paix, pour le repas en commun, où maintes idées nouvelles virent le jour et où l'humour se donna libre cours.

Enfin, M. Ernest Gutknecht, maître-charpentier, à Morat, profita de l'occasion pour remercier le Comité, en particulier M. Gougain, président cantonal, et M. Roggo, secrétaire, pour le travail méritoire fourni par eux.

Les succès des élèves de nos instituts d'éducation
A l'université de Berne, M. Bandelier, instituteur à Buchillon, ancien élève de l'Ecole normale de Hauterive, a passé avec plein succès l'examen pour l'obtention du brevet d'enseignement secondaire.

M. Pierre Ludwig, fils de M. Ludwig, vétérinaire à Morat, a passé avec plein succès son premier examen de sciences vétérinaires à l'université de Berne.

M. Ludwig est un ancien élève du collège Saint-Michel.

Fête de printemps des jeunes conservateurs

La fête de printemps des jeunes conservateurs de la ville de Fribourg doit constituer un ralliement de tous les conservateurs de la ville de Fribourg qui tiendront à manifester leur sympathie à des jeunes qui se dévouent toute l'année pour défendre nos principes politiques.

Comme on l'a dit, les attractions les plus diverses et les plus amusantes, qui dériveront petits et grands, se dérouleront dans la grande salle et dans les salons du premier étage. Le nouveau gérant de l'Hôtel suisse mettra tout son savoir à préparer pour le samedi soir et le dimanche soir des repas soignés pour un prix modeste.

Aucune sollicitation spéciale ne sera entreprise auprès des commerçants. Tous les achats se feront sur la place de Fribourg. L'entrée sera absolument gratuite et tous les visiteurs peuvent être assurés d'avance d'un accueil chaleureux.

La fête des 11 et 12 mai, la première du genre à Fribourg, celle de la jeunesse conservatrice, mérite la sympathie unanime de la population fribourgeoise qui comprend la nécessité des forces de l'ordre à un moment où les éléments de division deviennent de plus en plus menaçants.

La ferronnerie fribourgeoise

A une époque où l'on se laisse facilement tenter par les attraits de l'industrie extérieure, il est bon de souligner l'effort de nos maîtres d'état pour se tenir à la hauteur du progrès. A ce point de vue, l'exposition de travaux de ferronnerie exécutés pour l'église d'Epandes, qu'on peut admirer dans une vitrine de la maison Wassmer, à Fribourg, est tout à fait remarquable et il faut louer M. Cuony, architecte, qui a dirigé avec maîtrise la construction de la nouvelle église, d'avoir pris l'initiative de montrer au public les merveilles qu'on peut réaliser avec la volonté de bien faire. On voit, notamment, un tabernacle qui est un chef-d'œuvre de goût et d'harmonieuse proportion.

Les travaux de ferronnerie ont été exécutés dans les ateliers de M. Gougain, à Fribourg.

A signaler, aussi, dans la même vitrine, une lumineuse reproduction de la belle église d'Epandes.

Le tabac de la Broye

Ensuite de la culture intensive du tabac dans la vallée de la Broye en 1934, on a constaté que la production a atteint pour cette même année de 10,000 à 11,000 quintaux, soit une quantité suffisante pour deux ans de possibilité d'emploi pour l'industrie suisse du tabac, à raison de 5000 à 6000 quintaux par an.

Les souscriptions des fabricants se sont élevées, pour 1935, à 2700 quintaux. Malgré toutes les démarches tentées par les organes de l'association des planteurs, il n'a pas été possible d'obtenir un contingent plus élevé.

Bien que cette restriction soit très onéreuse pour nos cultivateurs, il est indispensable que l'on s'y conforme, si on veut éviter pour l'avenir une forte chute des prix.

L'association ne pourrait pas garantir l'achat des récoltes au-dessus de cette quantité. Les planteurs de tabac sont priés de prendre leurs mesures pour se conformer à cette restriction.

Eglise de la Visitation

Dimanche, 5 mai, à 5 h. du soir, réunion en l'honneur de Notre-Dame du Bon Conseil, pour les membres de la Pieuse Union et autres personnes qui voudront bien y assister. Sermon suivi du Salut. Réception des personnes qui désirent faire partie de la Pieuse Union.

Adoration nocturne à Notre-Dame

En raison du mois de Marie en langue allemande, il n'y aura pas, ce soir, jeudi, à la basilique mineure de Notre-Dame, l'exercice de l'heure sainte. Mais le Saint Sacrement restera exposé à l'adoration des fidèles, dès la fin de la prédication du mois de Marie jusqu'après la messe de 6 heures de demain vendredi. Cette messe sera suivie de la bénédiction. Confessions, ce soir, jeudi, dès 5 h. et après le sermon allemand.

Premier vendredi du mois

à l'église des Cordeliers

Cet après-midi, jeudi, confessions. Demain, vendredi, dès 6 h., exposition du Saint Sacrement ; grand'messe chantée avec diacre et sous-diacre. A 8 h., messe basse en l'honneur du Sacré Cœur, litanies, consécration et bénédiction du Saint Sacrement.

Chemin de croix de Saint-Jean à Bourguillon

Le chemin de la croix de Saint-Jean à Bourguillon aura lieu demain, vendredi, 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix. Départ de Saint-Jean à 2 heures précises.

Examens de comptabilité

M. Paul Donzallaz, de Romont, vient de passer à Zurich avec grand succès les examens professionnels supérieurs, obtenant le diplôme fédéral de comptable avec la mention *très bien*.

Son travail de statistique, fait à domicile, a été tout particulièrement remarqué par les experts fédéraux.

Les lutteurs de Marly

On nous écrit :

L'automne dernier, il a été constitué, à Marly, un club de lutteurs.

Les membres se sont réunis samedi en assemblée au Cercle catholique, sous la présidence de M. L. Bärswyl.

Cette heureuse initiative, toute au service de notre noble sport, a tout de suite trouvé un accueil enthousiaste auprès de la jeunesse de Marly et des environs.

Au cours des exercices d'entraînement qui ont lieu deux fois par semaine, sous la direction du lutteur fribourgeois Freiholz, champion romand 1934-1935, nos jeunes gens ont l'occasion de pratiquer nos deux genres de lutte, libre et suisse. R. K.

Tennis

Le lawn-tennis club de Fribourg nous communique :

M. Fischer, le célèbre joueur suisse de la coupe Davis, jouera quelques parties sur les terrains de Gambach, aujourd'hui 2 mai, à 4 h. de l'après-midi. Le professeur de tennis du club, M. Roggen, entraîneur du Club des sports de Lausanne, sera là lui aussi.

L'entrée des terrains sera gratuite et le Lawn tennis club de Fribourg serait heureux de voir à cette occasion tous ceux qui s'intéressent au tennis.

Football

Les nombreux amateurs de ce sport populaire auront l'aubaine, dimanche prochain, d'assister à de belles parties. En effet, dès 2 h. 1/2 de l'après-midi, Fribourg I jouera pour le championnat de première ligue contre la très forte équipe de Granges I, qui occupe un rang brillant dans le classement, et, à 4 h., la scientifique formation de Lausanne III rencontrera Fribourg IIa dans un match de promotion en troisième ligue.

Feuilleton de LA LIBERTÉ

Ainsi souffla le vent

par Henri Ardel

— Vous n'avez pas peur, grand-mère, de vous illusionner sur la sagesse de votre acceptation ?... Ni vous, ni personne au monde ne sait rien, ne peut rien savoir sur cet inconnu. Les vrais sincères sont bien obligés de le reconnaître...

M^{me} Herblay, à son tour, ne répondit pas tout de suite, étonnée de la réflexion imprévue de cette petite fille, très spontanée mais qui, d'ordinaire, ne trahissait guère l'intimité de son jugement. Dans une clairvoyance de femme âgée, elle discernait l'éveil de la pensée, de la vie complexe que la jeunesse de Sylvie respirait avidement. Et, lente, elle dit, posant la main sur l'onde des cheveux légers :

— Eh bien ! si je me suis trompée, du moins, mon illusion m'aura été bienfaisante. Petite fille, ne prétendez pas, en votre scepticisme, être plus sage que votre vieille grand-mère obligée à réfléchir au mystère de l'inconnu.

Sylvette leva vers elle des yeux ardemment interrogateurs, un peu inquiets :

— Vous n'êtes pas fâchée, n'est-ce pas ? grand-mère. Avec vous, il m'est impossible de n'être pas absolument franche. J'ai besoin que mon âme se sente chez elle dans la vôtre, sûre d'y trouver toujours un asile qui jamais ne lui manquera.

— C'est bien ainsi... Mais tout de même...

Et M^{me} Herblay changea de ton :

— Tout de même, je trouve que ma petite Joie ressemble fort à un papillon fou dont les

ailes battent et le révèlent tout prêt à s'envoler au souffle du vent.

Les lèvres de Sylvie s'entr'ouvrirent.

— C'est vrai, ici, maintenant que j'en ai fini avec les examens, j'ai l'impression de piétiner sur place et de m'enliser. Je me fais l'effet d'une pauvre bougie obligée de lutter pour échapper à l'éteignoir menaçant. C'est si désagréable de se voir mesurer la vie au compte-gouttes quand on a envie d'y goûter à pleines dents !

M^{me} Herblay dit, tendrement ironique :

— En somme, ma Sylvette, je commence à croire que ton séjour à Paris, l'an dernier, ne t'a rien valu !

Sylvette se dressa, sursautant :

— Grand-mère, comment pouvez-vous dire cela ! J'ai été si heureuse de ce séjour que vous, qui m'aimez, vous ne pouvez le regretter. Là, j'ai eu la révélation merveilleuse de ce qu'est la vie d'être intelligents, artistes, ouverts à toutes sortes d'idées comme marraine. Maintenant, je sais le bel emploi qu'une femme peut faire de son existence. Quelle chance pour marraine d'avoir épousé un monsieur qui l'a ruinée et obligée à tirer parti de sa voix !...

Grand-mère, j'ai une envie folle d'écrire à marraine pour lui rappeler qu'elle m'avait promis un autre petit séjour près d'elle, cette année, afin de travailler mon chant... Et ce séjour, je l'attends comme la sœur Anne du conte.

— Le lui rappeler serait bien indiscret.

Sylvette eut une moue expressive.

— Vous croyez ? grand-mère.

— Oui, je le crois. Et d'ailleurs, les vacances sont proches : bientôt, ta mère va vous emmener en villégiature, comme tu le souhaites, petite fille avide.

— Oh ! les villégiatures de maman, je les connais et m'en méfie ! Si encore, c'était pour nous conduire dans un vrai trou sauvage et délicieux où je pourrais, avec Martine et Claude surtout, vagabonder tout à mon aise, habillée à la diable ; courir dans les rochers et les petits chemins, sûre de ne pas rencontrer de promeneurs chics ! Mais maman, hélas, n'aime que les places à Palaces où nos séjours ressemblent à des étoiles filantes. Vous vous rappelez, grand-mère, il y a trois ans, quand papa était encore avec nous, notre apparition à la Baule ?

Et les yeux de Sylvie flambèrent une seconde de malice riieuse.

— Maman avait choisi elle-même notre gîte, puisque papa était resté près de vous. Alors, nous avons élu domicile dans un somptueux Palace. Seulement, au bout de quelques jours, maman a constaté que ses fonds devenaient très bas. Et impossible de déchoir ! Alors, maman a déclaré que l'air de la mer lui réussissait mal ; et sans pitié pour nos lamentations, à Claude et à moi, — Martine, à son ordinaire, était toujours sage ! — elle nous a ramenés déconfits, oh ! combien ! Depuis ce dernier séjour à la Baule, Claude et moi, nous redoutons les villégiatures d'été !

M^{me} Herblay souriait avec une indéfinissable expression.

— Ta mère est avertie, maintenant, et sera plus prudente : vous n'irez plus à la Baule.

— Non, il s'agit maintenant de Dinard ou Houlgate ; M^{me} de Sauville voudrait y attirer maman.

— Eh bien ! tu y trouveras la compagnie de ton amie Yolande.

Sylvette bondit :

— Yolande, ou plutôt Yoyo, n'est pas du tout

mon amie. Je la vois parce que maman la tient pour une des jeunes filles les plus élégantes de N... Même, elle n'est pas contente que je manque d'enthousiasme pour la rencontre, tandis que je fais mon possible pour voir les compagnes que j'ai connues au lycée, quand j'ai échappé au couvent... Des filles de professeurs très intelligentes, sans fortune, destinées à gagner leur vie, les bienheureuses ! qui bûchent pour s'instruire, lisent, réfléchissent, écoutent les leçons, les discutent !

M^{me} Herblay sourit, doucement taquine.

— A tort et à travers, je le crains, en petites créatures imprudentes qui jouent avec le danger des idées.

— Grand-mère, ne parlez pas comme maman qui les considère comme des tubes remplis d'explosifs dangereux ! Je vous assure qu'elles sont moins à redouter que les Yoyos et compagnes, qui sont, elles, des flacons précieux dont l'odeur est autrement malsaine !

Sylvette avait parlé avec tant de véhémence que M^{me} Herblay la regarda étonnée et un peu pensive, tandis qu'elle achevait :

— Oh ! non, je ne peux appeler Yoyo mon amie. Nous n'avons ni les mêmes idées, ni les mêmes goûts, ni rien de commun. Je déteste les livres, les conversations qu'elle aime ; et je suis bien sûre que vous seriez de mon avis, si vous étiez renseignée comme moi. J'ai passé l'été dernier avec elle, à la mer... et je n'ai pas envie de recommencer !

Le regard de M^{me} Herblay restait attaché sur la figure plus rose.

— Tu ne m'avais jamais rien dit de semblable, Sylvette.

(A suivre.)

LA LOI RAIL-ROUTE

Des abonnés de la Gruyère nous prient de publier :

PAYSANS,

La loi rail-route est un danger pour vous : pratiquement, aucun camionneur libre n'aura assez de travail pour subsister en ne circulant que dans un rayon de 10 km., sauf peut-être dans les grandes villes. Pour la même raison, les entreprises concessionnées ne pourront subsister que dans un fort petit nombre d'endroits.

Vous serez donc pratiquement asservis aux tarifs dictés par les Chemins de fer fédéraux à l'Asto et à la Sésa désormais sans concurrents, et vous devrez payer, pour transporter votre lait, votre beurre, votre fromage, votre bétail, vos engrais, etc., des prix astronomiques.

Votre voisin qui possède une camionnette n'aura pas même le droit de vous amener le sac de sel ou la caisse de macaronis que vous avez achetés et payés.

Cette loi diminuera vos prix de vente et augmentera le prix de revient de ce que vous devez acheter.

VOTEZ DONC NON !

CONTRIBUABLES,

La loi rail-route diminuera le rendement des forêts communales : les sciages devront passer par des intermédiaires coûteux avant d'arriver aux destinataires définitifs et ces frais importants seront supportés par les propriétaires de forêts. Il faudra donc augmenter les impôts pour combler le déficit des finances communales.

VOTEZ DONC NON !

PETITS COMMERÇANTS,

La loi rail-route renchéra le prix de transport des marchandises que vous achetez.

Il vous en coûtera également cher de les livrer à vos clients un peu éloignés. Pendant ce temps, un grossiste de Berne ou de Lausanne, dont les affaires sont assez étendues pour lui permettre d'avoir son propre camion, viendra vous enlever des clients jusqu'à votre porte.

VOTEZ DONC NON !

CIToyENS, QUI AIMEZ VOTRE PAYS,

Souvenez-vous que, en cas de guerre, nos chemins de fer ne pourraient plus vous conduire en quelques heures à vos places de mobilisation puis à la frontière : quelques avions pourraient détruire en quelques heures et même avant une déclaration de guerre, les usines électriques qui alimentent le réseau des chemins de fer fédéraux. Ce serait alors l'impossibilité de la mobilisation, le désordre complet et l'écrasement en quelques heures, à moins qu'un important matériel de camions et d'autos privés ne viennent prendre la place du rail inutilisable.

Or, la loi rail-route n'a été conçue que pour diminuer le nombre des camions au profit des Chemins de fer ; elle est donc, à ce point de vue, dangereuse pour notre défense nationale.

En outre, les camions d'entreprises privées sont un matériel de guerre qui ne coûte rien à l'Etat.

Souvenez-vous enfin que, en novembre 1918, aux heures sombres de la grève et de la mobilisation contre le Soviet d'Olten, ce sont les camionneurs privés qui ont assuré le transport des troupes et ont ainsi sauvé le pays des horreurs de la guerre civile et de la dictature du camarade Grimm.

Pour la sauvegarde de notre pays et de ses institutions,

VOTEZ DONC NON !

Les fêtes de Grandvillard

A l'occasion des fêtes de Grandvillard, les 5, 11 (soir), 12 et 19 mai, entre 12 h. 30 et 15 h., 17 h. 30 et 18 h. 15, 19 h. et 20 h. 30, 22 h. 30 et 24 h., la circulation des autos entre la gare et le village sera soumise aux restrictions suivantes : 1. vitesse maximum : 30 km. à l'heure ; 2. interdiction de dépasser ; 3. entre la gare et le pont sur la Sarine, priorité au véhicule engagé ; 4. dans le village, sens unique ; 5. interdiction de station-

ner en dehors des places de parc se trouvant au village.

Par décision des autorités, toute infraction aux présentes prescriptions est passible d'une amende de 3 à 5 fr.

Les automobilistes sont priés de bien vouloir tenir compte de la signalisation qui sera établie à leur intention et se conformer aux ordres de la gendarmerie et du personnel de surveillance porteur du ruban rouge ou brun.

Les piétons, depuis le pont sur la Sarine, ont l'obligation de suivre le sentier.

La halle de fête de Grandvillard a un plancher ; son plan incliné assure une excellente visibilité et une non moins bonne acoustique de toutes les places. De nombreuses places sont déjà réservées pour plusieurs représentations et il est vivement recommandé aux personnes, aux groupes et aux sociétés diverses qui se proposent de voir et d'entendre *Chante Grandvillard*, magnifique évocation artistique de la vie champêtre, de prendre leurs avances et de s'inscrire au plus tôt.

Ajoutons, à titre d'information, que le bénéfice éventuel des fêtes de Grandvillard est, d'ores et déjà, attribué à la construction de la nouvelle église.

Société de Saint-Vincent de Paul

Le dimanche du Bon Pasteur est une des fêtes de la Société de Saint-Vincent de Paul. C'est ce jour-là, en effet, que se commémore la Translation des reliques de son saint patron. Conformément au règlement, une assemblée générale tenue dans la paroisse de Saint-Jean devait permettre de célébrer dignement cette fête. Malheureusement, la coïncidence de la première communion dans la paroisse de Saint-Jean et de la confirmation dans celle de Saint-Pierre rend cette assemblée générale impossible. Chacune des conférences fera donc célébrer une messe et les séances auront lieu comme de coutume.

Cotisation d'assurance des bâtiments contre l'incendie

La commission cantonale de la police du feu et des assurances contre les incendies communique ce qui suit :

L'échéance pour le paiement de la cotisation d'assurance contre l'incendie pour l'année 1934, perçue en 1935, est rappelée aux propriétaires de bâtiments. Le terme fixé échoit le 31 mai 1935. En cas de non-paiement à la date indiquée, la pénalité de retard, de 20 %, sera appliquée.

Le progrès

On nous écrit :

La *Liberté* a dit quelques mots sur la transformation du magasin Leibzig, à la rue de Lausanne, à Fribourg. Rappelons que les vitrines « antiréflexes » ont été posées par la maison Muller-Daley, manufacture de glaces à Fribourg. Ce système, importé d'Angleterre, est une merveille de la technique moderne et il est le premier du genre qui est installé en Suisse romande. L'enseigne lumineuse au néon qui fournit un bel éclairage a été livrée par la maison Kassag à Langnau, représentée par M. Henri Gerber, à Fribourg, qui a la concession pour la Suisse française.

Un linoléum d'un nouveau genre très moderne a été fourni et posé par M. Dessibourg.

Les trois colonnes intérieures d'éclairage furent réalisées par M. Chasset, radio-électricité, à Fribourg.

Baguette magique

La baguette magique n'est pas que dans la légende et les contes. Elle existe réellement dans l'**encaustique CRISTAL**. Cette cire agit ainsi qu'une fée bienfaisante. Ménagère, essayez-la, son parfum d'eucalyptus vous enchantera, vos parquets et meubles seront illuminés de mille reflets.

Demandez à votre fournisseur :
CRISTAL 1/2 kg. = fr. 1.50 1 kg. = fr. 2.70
LAKDOR 1/2 kg. = fr. 1. — 1 kg. = fr. 1.90
Lactina Suisse Panchaud S. A., Vevey

Le X^{me} concert spirituel du collège Saint-Michel

Le dixième concert spirituel, que les élèves du collège Saint-Michel donneront dans leur église en matinée et en soirée, le dimanche 19 mai, sera une belle journée artistique pour notre vieil établissement d'éducation, car le programme n'est pas quelconque. Notre jeunesse doit être chaudement félicitée d'avoir voulu marquer, à Fribourg, le 250^{me} anniversaire de naissance de ces deux grands génies musicaux, Jean-Sébastien Bach et Georges-Frédéric Hændel, que les grands centres artistiques honorent par des fêtes de haute valeur. L'enthousiasme qu'on nous dit régner parmi les trois cents choristes et solistes prouve que nos jeunes gens ne sont pas contaminés par un abus du sport et que leur âme sait vibrer au contact de la vraie beauté. Cela prouve aussi qu'ils ont des maîtres dévoués et compétents, qui savent leur ménager, à côté de l'aridité des études, les jouissances musicales qu'on goûte soi-même en approfondissant les chefs-d'œuvre de l'art.

Jeunes conservateurs des Places

Ce soir, jeudi, à 8 h. 1/2, au Terminus, réunion du groupe des jeunes conservateurs du quartier des Places. Il importe que chacun connaisse à fond les embûches et les dangers de l'initiative de crise. Il ne suffit pas d'en discuter à la légère. Il faut la connaître et l'examiner attentivement. car, de son acceptation ou de son refus, dépend l'avenir économique du pays. M. Joseph Verdon présentera et commentera l'initiative, après quoi chacun aura à cœur, dans une discussion amicale, d'exprimer ses objections. Le sujet est d'une telle importance que tous les jeunes conservateurs du quartier tiendront à y prendre part.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Tribunal de la Sarine

Hier, mercredi, le tribunal de la Sarine a siégé durant la matinée et l'après-midi, sous la présidence de M. Neuhaus.

B., récidiviste, titulaire de onze condamnations, a dérobé chez des agriculteurs des environs de Fribourg des souliers, des habits, des victuailles. Le gendarme Bulliard, qui reçut les premiers aveux de B., les a répétés devant les juges, qui ont condamné B. à six mois de prison sous déduction de la préventive subie.

M. J., à Torny, habitant actuellement près de Morges, avait déposé une plainte contre M. R., à Marly, pour fraude. Une première audience eut lieu, à la suite de laquelle une enquête plus approfondie fut ordonnée. M. R. déposa alors une contre-plainte contre son accusateur J., pour fausse dénonciation et calomnies.

L'enquête close, le président du tribunal transmit le dossier à la Chambre d'accusation du Tribunal cantonal. Celle-ci ordonna un non-lieu en faveur de M. R. et décida la poursuite de J. pour calomnies. Le plaignant devint donc accusé.

M. l'avocat Lorson défendait les intérêts de celui-ci et M. l'avocat Gottrau ceux de R. Les débats furent assez mouvementés. Après une longue délibération, le tribunal a libéré J. de toute peine, mais l'a condamné à payer tous les frais pénéaux.

Une fille M. G., âgée de 21 ans, originaire du Tessin, avait été engagée chez Mme V., à Péroles. Après deux mois passés à son service, elle lui déroba 250 fr., placés dans un coffre, deux colliers et une montre. Elle revendit ces objets chez deux bijoutiers de Fribourg. M. Ruffieux, agent de sûreté, a relaté les déclarations faites par l'accusée au moment de son arrestation.

Après plaidoirie de M. l'avocat Lorson, le tribunal a condamné la fille G. à cinq mois de prison et aux frais, sous déduction de trois semaines de préventive subie.

Pour insolvabilité inexcusable, M. était poursuivi sur plainte de M. Deforel, à Farvagny. M. l'avocat Eugène Deschenaux représentait le plaignant et M. l'avocat Louis Dupraz défendait l'accusé, qui a été acquitté par le tribunal. Les frais ont été mis à la charge du fisc, ainsi que la loi l'ordonne.

C., né en 1918, et L., Alsacien, âgé de seize ans, se présentaient à la barre. Le premier a volé deux bicyclettes et en a revendu une pour le montant de 22 fr. à un jeune homme de Courtaman. Le second a consenti à falsifier une ancienne quittance qui devait prouver que son camarade avait acheté l'une des bicyclettes pour une somme de 200 fr. Les faits ont été reconnus par les accusés.

Le tribunal a condamné C. à trois mois de prison. L. a été condamné à dix jours d'arrêts avec sursis.

M. Jacquier, à Fribourg, a porté plainte contre Mme S., pour vol de deux chales, valant 20 fr. M. Jacquier consentit à retirer sa plainte, moyennant paiement de 20 fr. par l'inculpée. Celle-ci s'engagea à s'acquitter de son dû, d'ici à la fin mai. Malheureusement pour elle, le tribunal refusa de sanctionner ce retrait de plainte et l'a condamnée à six jours de prison et aux frais.

Au nom de l'Usine à gaz, M. Léon Cacciami a soutenu une plainte déposée contre S., qui avait truqué son compteur pour s'approprier indument du gaz. Il lui réclamait 196 fr. Malgré toutes les sommations faites, S. s'est refusé de payer, et, en outre, ne s'est pas présenté à l'audience. Il a été condamné par défaut à un mois de prison et aux frais.

De Vuisternens-en-Ogoz, une plainte a été déposée contre R. M., récidiviste, et Jeanne R., pour adultère, falsification d'état-civil et non paiement d'une dette alimentaire. Le tribunal infligea à M. deux mois de prison, d'abord pour adultère, puis pour avoir fait inscrire à l'officier d'état-civil dans son livret de famille un enfant illégitime comme étant légitime. Mme R. est condamnée à deux mois de prison avec sursis.

RADIO

Vendredi, 3 mai

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 16 h. (de Zurich), concert, émission commune. 18 h. (de Payerne), l'heure des enfants, avec le concours de la première classe des filles et de l'école ménagère. 18 h. 40, *Le soulèvement de Jaun (Bellegarde) en 1635*, causerie par M. Paul Bondallaz, préfet du district de la Glâne, Romont. 19 h., œuvres de Blanchet, interprétées par Mlle Germaine Schmidt, Fribourg. 19 h. 25, *Sport et tourisme*, communiqués. 19 h. 40, *La quinzaine politique*. 20 h., musique contemporaine suisse par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 21 h. 15, dernières nouvelles. 21 h. 25 (de Montreux), concert par la *Lyre*, sous la direction de M. Otto Held.

Radio-Suisse allemande

12 h., soli instrumentaux. 12 h. 40, chants suisses, jodel et musique champêtre. 16 h., émission commune. musique d'opérettes, par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 17 h. 15, musique récréative française. 19 h. 50, fragments d'opéras français par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 20 h. 25, musique orientale par l'Orchestre Radio-Suisse allemande.

Radio-Suisse italienne

12 h., musique brillante par le Radio-Orchestre. 20 h., musique moderne par le Radio-Orchestre. 21 h., chansons populaires, chantées par le chœur d'hommes de Bellinzona.

Stations étrangères

Radio-Paris, 12 h. 15, concert de musique symphonique. 20 h., airs variés d'opéras. 21 h. 15, retransmission du concert donné à l'Ecole normale de musique. Bruxelles, 20 h., concert par l'Orchestre-Radio, avec intermède de chant. Radio-Luxembourg, 20 h. 40, concert de musique russe par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Königs-wusterhausen, 12 h., concert d'orchestre de chambre. Londres national, 22 h. 20, concert par l'Orchestre de la B. B. C. Londres régional, 19 h. 30, concert par la Philharmonie de Vienne. Vienne, 17 h. 25, musique contemporaine suisse pour piano. 22 h. 10, musique populaire. Budapest, 23 h., concert par l'orchestre de l'Opéra royal hongrois.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

7 h. 15 à 8 h., Radio-Paris, revue de la presse. 7 h. 45, gymnastique. 8 h. à 8 h. 30, Paris P. T. T., revue de la presse. 8 h. 30 à 9 h. 30, Lyon-la-Doua, musique classique. 10 h. 30 à 12 h. 15, Lyon-Lille, gramo-concert. 11 h., concert de musique variée. 14 h. à 14 h. 30, Lyon-la-Doua, disques. 15 h. 30 à 15 h. 59, Zurich, disques. 22 h. 30 à 23 h., Paris P. T. T., informations. 23 h. à 1 h., Vienne, informations. 23 h. 30, concert du soir.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Il y a 50 ans...

Les premières cigarettes Laurens arrivaient en Europe... il y a 20 ans Laurens s'installait à Genève pour mieux satisfaire le fumeur suisse. Coïncidence heureuse, en même temps que ces anniversaires, nous pouvons célébrer simultanément le centenaire de la cigarette et de la naissance de notre fondateur EDOUARD LAURENS... C'est en l'honneur de ce quadruple anniversaire que nous offrons aux fumeurs notre CIGARETTE DE JUBILE, notre

LAURENS "ORANGE" des maintenant 80 cts!

NOUVELLE LAURENS "VERT"

"Cigarette de Jubilé"

LE TRIOMPHE D'UNE VIEILLE RENOMMÉE!

1835 1935

Fr. 1.-
20 cig.

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

Ces temps-ci, ont lieu, dans les séries inférieures du football suisse, les matches dits de promotion et de relégation.

En troisième ligue, en Suisse romande, Espérance, qui groupe les joueurs de football d'un cercle paroissial de Genève et qui a gagné deux matches de promotion sur Lausanne II et Vevey II, jouera, la saison prochaine, en deuxième ligue. Dans le groupe III, Malley a battu Yverdon, 3 à 0, et devient champion de groupe.

En quatrième ligue, Roche, qui a battu Chippis et Broc, jouera en troisième ligue. Vallorbe a battu Fribourg IIIa, 4 à 0.

La coupe suisse

Après que furent jouées les demi-finales de la Coupe suisse, on se demandait avec curiosité où et quand aurait lieu la finale.

Le comité du Lausanne-Sports et celui du Nordstern se sont mis d'accord pour organiser la finale à Lausanne, le dimanche 19 mai, en lieu et place du match de championnat qui devait se disputer ce jour-là entre les mêmes équipes. Ledit match de championnat est reporté de ce fait au dimanche 26 mai à la Pontaise.

Quant au match Chaux-de-Fonds contre Lausanne, annoncé pour dimanche prochain, il est renvoyé au 2 juin, les deux clubs ayant des joueurs engagés dans l'équipe nationale B, qui jouera le 5 mai contre une sélection du Pays de Bade.

La finale de la coupe de France

La finale de la grande épreuve française de football, organisée avec le concours du Petit Parisien, se déroulera en présence du président de la République.

Les deux clubs appelés à disputer cette finale, l'Olympique de Marseille et le Stade Rennais, s'affronteront dimanche prochain 5 mai, à 15 h. 30, au Stade olympique de Colombes, près Paris.

Le tour d'Espagne cycliste

Une cinquantaine de coureurs cyclistes ont pris le départ lundi pour la première étape du tour d'Espagne. On sait que, parmi eux, figurent deux Suisses, Blattmann et Amberg.

Voici le classement : 1. Digneff, en 5 h. 58 min. 12 sec.; 2. Canardo; 3. Valentyn, 5 h. 59 min.; 4. Copella; 5. Max Bulla, 6 h. 10 sec.; 6. Ezquerra; 7. Van der Ruit; 8. A. Deloor; 9. Thallinger; 10. Fayolle; 11. Amberg; 12. Blattmann.

La deuxième étape a été disputée sur le parcours Valladolid-Santander, soit 251 km. Après une course d'attente, l'Espagnol Escuriet faussa compagnie à ses adversaires et termina premier avec près de 2 minutes d'avance sur son compatriote Cardona. Digneff a été victime d'une chute et a cassé une roue.

Classement : 1. Escuriet, 8 h. 43 min. 37 sec.; 2. Cardona, 8 h. 45 min. 49 sec.; 3. G. Deloor, 8 h. 47 min. 18 sec.; 4. Alvarez, 8 h. 53 min. 46 sec.; 5. Molinar, 8 h. 58 min. 6 sec.; 6. Valentyn; 7. Amberg; 8. Ezquerra, même temps; Blattmann s'est classé 10^{me} en compagnie de 15 autres coureurs.

Classement général : 1. Escuriet, 14 h. 47 min. 47 sec.; 2. Cardona, 14 h. 49 min. 59 sec.; 3. G. Deloor, 14 h., 51 min. 28 sec.; Digneff, 14 h. 56 min. 18 sec.; 5. Canardo, même temps; 6. Valentyn, 14 h. 57 min. 6 sec., etc.

Corbillard - automobile

Enterrements et transports funèbres à conditions favorables par le

GARAGE CENTRAL S. A.

Portenier frères 88-1

Criblet 4 Tél. 5.06



Richelieux

de messieurs de qualité Bally

noir Fr. 12.80

brun Fr. 14.80

KURTH, Fribourg 51, Rue de Lausanne 2, Rue de Lausanne

Vente de bétail et chédail

Mardi 7 mai 1935, dès 1 h., la soussignée vendra aux enchères publiques, devant son domicile, au Moulin Neuf, près Matran, son bétail et chédail : 4 vaches reportantes, 3 génisses de 2 ans, 2 vachettes, 2 chars à pont, 1 faucheuse rapide avec moteur, 1 faucheuse, 2 charrettes, 1 herse, 1 rouleau, 1 charrette à lait, 1 hache-paille, 1 buttoir, 1 coupe-racines, 1 caisse à purin 700 l., 1 caisse à gravier 1/2 m³ avec brancard, colliers pour vaches, faux, fourches, râtaux et autres objets.

Le bétail est de la race pie rouge. 12329

L'exposante : Vve Marie Köstinger.

†

Madame veuve Lydie Nadler, à Vevey; Monsieur Joseph Nadler père, à Fribourg-en-Brigau;

Monsieur et Madame Léonard Nadler et leur fille, à Rütli;

Monsieur et Madame Ernest Nadler et leur fille, à Kreuzlingen;

Sœur Marie-Damienne, Franciscaïne de Marie, à Porano (Italie);

Monsieur et Madame Joseph Nadler et ses filles, à Gleiwitz (Silésie);

Monsieur et Madame Jacques Nadler-Mattuna, à Sierre;

Monsieur et Madame Reiser-Nadler, à Zoug; Mademoiselle Marie-Louise Nadler, à Fribourg;

Monsieur François-Joseph Nadler, à Guin;

Les familles Nadler, en Allemagne, Muller, Widder, Progin, Demierre, Remy, à Fribourg, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qui vient de les frapper en la personne de

Monsieur Eugène NADLER

leur cher et regretté époux, frère, beau-frère, oncle et cousin, survenue à Vevey, le 1er mai, après de grandes souffrances, muni des secours de la religion.

La messe d'enterrement sera célébrée à Vevey, vendredi, 3 mai, à 9 h. 1/2.

L'enterrement aura lieu à La Tour-de-Peilz, le vendredi, à 16 heures.

Culte à 15 h. 45, au cimetière de La Tour-de-Peilz.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

TRANSPORTS FUNÈBRES

A. MURITH S. A.

FRIBOURG

Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

Capitole

Ce soir, dernière représentation de

Le mystère de la villa Henderson

Le film sensationnel et passionnant, avec HARRY BAUR - INKIJINOFF et GINA MANES

Dès vendredi UN FILM DE GRANDE CLASSE

L'AVENTURIER

avec Victor Francen - Blanche Montel Henri Rollan et Gisèle Casadesus

Téléphone 1300

Cinéma ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30, irrévocablement dernière représentation du formidable succès

Angèle

RETENEZ VOS PLACES A L'AVANCE

Dès demain, Le plus grand film d'aventures que le cinéma ait produit à ce jour

Les 3 Lanciers du Bengale

Une œuvre magistrale dont toute la ville en parlera et que chacun voudra voir.

LA LOCATION A DÉJÀ COMMENCÉ!

DEMONSTRATION

Vendredi des Appareils Melior Grill et Cafetière jusqu'au 7 mai avec dégustation gratuite

1. La cafetière MELIOR Patent vous prépare instantanément la plus délicieuse infusion de café. 2. Par sa grande simplicité et sa qualité, la cafetière MELIOR Patent fait la joie et l'orgueil de chaque ménagère. 3. Le grill MELIOR Patent est indispensable à chaque famille. Les mets obtenus ont une saveur incomparable, se distinguant nettement de ceux préparés dans une poêle ordinaire.

W. GASSER Pl. de la Gare

BREGGER, ZWIMPFER & C^{ie} Pl. du Tilleul

E. WASSMER S. A. rue de Lausanne, 80

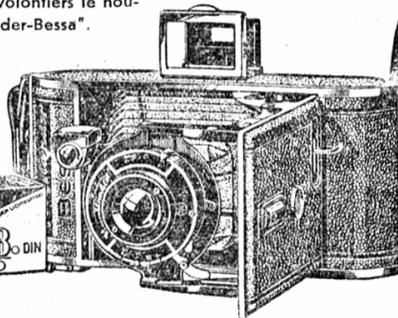
L'essentiel du nouveau

Voigtländer-BESSA

c'est son déclancheur au chariot. Plus de déclancheur flexible, mais une gachette comme à un fusil. Cette nouveauté permet de tenir le Bessa librement des deux mains, ce qui lui donne une stabilité et une immobilité rendant possible de photographier, non seulement au 1/25 de seconde, mais aussi au 1/10 et 1/2 de seconde. Modèle complet: double format 6x9 et 4,5x6 utilisant des bobines métalliques aussi bien que des bobines en bois; forme élégante. Votre marchand d'articles photographiques vous montrera volontiers le nouveau „Voigtländer-Bessa“.



Et bien entendu les film:



Fr. 33.-

La meilleure protection

contre les cambriolages de plus en plus fréquents est une

Assurance

CONTRE LE

VOL avec EFFRACTION

conclue auprès de la Société Suisse pour l'assurance du mobilier

Agence de Fribourg: Xavier THALMANN 2, rue de Romont

PAYSANS FRIBOURCEOIS!

La LOI RAIL-ROUTE vous fait défense de faire camionner

vos fourrages, engrais, foin, paille, etc.

vos produits: lait, fromage, bétail, blé, vins, bois, etc.

par des tiers et à plus de 10 km.

si ces tiers ne sont pas les chemins de fer ou leurs concessionnaires.

VOTEZ le 5 mai

NON

contre ce nouveau monopole

Comité d'initiative contre la loi.

Maison

centre grand village: 3 logements, 2 jardins, grange, écurie, verger. Même adresse, à vendre à Courtepin maison, atelier, 2 logements, jardin, près de la route cant. Bas prix. Peu au comptant. S'adresser par écrit sous chiffres P 12326 F, à Publicitas, Fribourg.

CHŒURS

Pour faire partie du chœur qui chante les louanges du grill et de la cafetière MELIOR PATENT, il suffit d'avoir employé une fois ces articles. 200-4 (Cherchez l'annonce...)

On demande une BONNE Sommelière

connaissant les deux langues et son service. Ecrire sous chiffres P 12331 F, à Publicitas, Fribourg.

De la Foire de Bâle LE DERNIER CRI

Une chambre à coucher, noyer roncoeur à 2 lits, complète Fr. 760.-

Exposée à la vitrine:

G. BISE, Gd'Rue 12

FRIBOURG

Imprimerie St-Paul, Fribourg Grand atelier de reliure

Les plus beaux PAPIERS PEINTS

aux meilleurs prix

M. CHIFFELLE

rue de Romont, Fribourg

On cherche à louer

2 locaux

pour bureaux, éven. magasin avec arrière-local et dépendances. Bonne situation.

Adresser offres écrites avec prix, à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 40625 F.

A LOUER

à Bulle, rue de Gruyères

joli magasin

avec arrière; conviendrait pour modiste.

S'adresser à Publicitas, BULLE, sous P 1862 B.

A LOUER

2 belles CHAMBRES indépendantes, une non meublée, au rez-de-chaussée, avec eau courante; une meublée ou non, au 1er étage. 12278 S'adresser: rue St-Pierre, 12, au 1er étage.

A louer

un

Appartement

de 5 pièces, avec chauffage central, chambre de bain, chambre à lessive, cave, galetas, pour le 25 juillet, Bourg.

S'adresser: Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 12172 F.

Avis

aux entrepreneurs

si vous voulez obtenir rapidement sur votre chantier perches et plateaux d'échafaudages, carrelés, lattes, etc., appelez le 13.70, à Fribourg (Etablissements Winckler).

INTELLIGENCE

Une jeune fille avait le secret de préparer des grillades savoureuses et un café délicieux. On l'avait surnommée « La Fée » et, de ce fait, elle fit un beau mariage. On apprend plus tard qu'elle employait tout simplement le grill et la cafetière Melior Patent. (Cherchez l'annonce...)

Machine à coudre

à pied et à main, bonne marque, à vendre 70 fr.

S'adresser: rue de la Banque, 20 1er étage. 40636

On cherche

une débutante sommelière et aider au ménage. Entrée tout de suite. 12328

S'adr.: Café Belleoue, Treytorens s/Payerne. Téléphone 64.212.

LA LOI RAIL-ROUTE

Commerçants ! Industriels !

Les adversaires de la loi sur le partage du trafic sont incapables de proposer une meilleure solution pour apporter de l'ordre et de l'équité dans les transports. C'est la preuve que la loi qui vous est soumise répond aux besoins actuels.

Elle a été ratifiée par les intéressés eux-mêmes, tandis que ses détracteurs ne sont ni des transporteurs, ni des clients.

A chacun son métier !

Vous ne vous laisserez pas égarer et voterez en masse

OUI, le 5 mai.

Vente publique de voitures

On vendra en mise publique le **lundi 6 mai, à 2 heures de l'après-midi** : 1 break, 1 voiture voyageur ou de marché et autres, 6 voitures différentes à 1 et 2 chevaux.

Rendez-vous des miseurs à la **rue de Morat N° 242, Fribourg.** 12325

L'exposant : **P. Gummy-Guillaume.**

Cirpur le 1/2 Kg Frs 150
L'encaustique en vente partout
D.R.L.

On demande une jeune fille

honnête et travailleuse pour aider au ménage. S'adresser : **Boulangerie-pâtisserie des Charmettes, Pérolles, 91, Fribourg.**

ON DEMANDE

pour tout de suite **Jeune homme** de 16 à 18 ans, pour travaux de campagne. 12319
S'adresser à **Famille Cotting, Ependes.**
Tél. 44.26 (Frib.)

Câble téléphonique Farvagny-le-Grand — Romont

AVIS

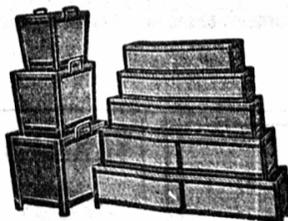
L'administration des Téléphones posera, dans le courant de l'automne prochain, un câble interurbain Farvagny-le-Grand—Romont, via Rueyres-St-Laurent, Villarsel-le-Gibloux, Orsonnens, Fuyens et Villaz-St-Pierre.

Les travaux de mesurage et de piquetage vont commencer.

Nous prions MM. les propriétaires et fermiers de bien vouloir autoriser notre fonctionnaire spécial à traverser leurs champs et prairies et à placer les piquets nécessaires pour cet important travail.

Aussitôt que le tracé du câble souterrain aura été définitivement fixé, l'Office soussigné s'entendra directement avec les propriétaires, au sujet des indemnités pour droits de passage.

Office téléphonique de Fribourg :
E. JAN.



Caisses à plantes en éternit

PRIX AVANTAGEUX

E. WASSMER S. A., Fribourg

La Fabrique de Draps (Aebi & Zinsli) à Sennwald

(Cl. St. Gall)

vous fournit directement, aux prix avantageux, ses excellentes étoffes pour **Dames et Messieurs**, ses belles couvertures de laine, ses merveilleuses laines à tricoter. Demandez notre riche collection. Nous acceptons aussi les laines de moutons.



La différence entre un violon de maître et un crincrin

n'apparaît pas au profane. Et pourtant le premier est le chef-d'œuvre d'un artiste pour qui le temps et les peines n'ont pas compté, l'autre, le travail quelconque du premier venu. De même, le bon chocolat ne se différencie pas, à première vue, du médiocre; à la dégustation toutefois, chacun sait à quoi s'en tenir. Aussi les dames qui s'y connaissent, pour sûrs! apprécient-elles **Frigor**, l'exquis chocolat au lait Cailler à la crème d'amandes.



A LOUER

dans quartier bien ensoleillé, **bel appartement** de 3 chambres, cuisine, et dépendances, chauffage central. 12282
S'adresser : **Rue Louis Chollet, 8, Rez-de-chauss.**

Imprimerie St-Paul

Fribourg

Faire-part

SOUMISSIONS

entre les maîtres d'état peintres établis dans la ville de Fribourg depuis au moins 6 mois et y payant les impôts, pour la peinture de la construction métallique du calibrage des coques à l'Usine à gaz, où l'on peut prendre connaissance des conditions entre 10-12 h. et 15-17 heures.

Les offres sont à adresser jusqu'au **lundi 20 mai, à 16 h.**, aux bureaux de l'Usine à gaz, sous pli cacheté, avec la suscription « peinture du calibrage ». Elles seront ouvertes en présence des intéressés le même jour, à 17 h., dans la salle du Conseil communal. 12313

Les nouvelles installations des grands magasins de meubles P. Leibzig „ Au Progrès “ 55, Rue de Lausanne

Installation de l'enseigne lumineuse

au **N É O N**

par **Kasag**

(Kupfer-Aluminium Schweißwerke)
LANGNAU — Berne

Représentant pour la Suisse française :

Henri Gerber,
architecte

Spécialiste agencement magasins

Fribourg - Pérolles, 11 Tél. 1357

LINOLÉUM SUPERPARQUET

- 1° Magasin principal
- 2° Galeries d'exposition
- 3° Revêtement des escaliers

202 m² fourniture et pose

par la

Maison DESSIBOURG & C^{ie}

Tapis - Linoléum

FRIBOURG



Ouverture

Un magasin nouveau

Des marchandises nouvelles en Rideaux, Tissus, Tapis, etc

Des modèles nouveaux en Meubles

Mais toujours ancienne et bonne Qualité et des Prix avantageux.

Glaces devantures anti-reflex

J. Muller-Daley

Miroiterie

et Manufacture de verre

ATELIER ET BUREAU :

Avenue de Pérolles, 11

Téléphone 13.57

3 colonnes lumineuses

réalisées par

M. CHASSET
Radio - Electricité

Pérolles, 21

Tél. 11.95

Docteur WEISSENBACH
ABSENT
jusqu'au 12 mai.

ON DEMANDE
une
jeune fille

travailleuse et honnête, pour la campagne et pour aider aux travaux du ménage.
S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 12294 F.

On demande, pour tout de suite, dans famille fribourgeoise, un

Garçon

libéré des écoles, pour travaux agricoles faciles. Bons soins et vie de famille assurée. Favorable occasion d'apprendre l'allemand. Gage selon entente. 12316
Offres : Joseph Schmutz Juch, Grossteil/Giswil, Obwalden.

A LOUER

pour le 25 juillet
joli appartement ensoleillé 3-4 chambres avec confort, balcons, dépend. S'adr. Rue Grimoux, 8, au 2me étage. 12148

A LOUER

à partir du 25 juillet, appartements de trois chambres et dépendances, depuis Fr. 65.— à 80.—. Adresse : rue du Temple, 15, II^{me} étage. Même adresse : atelier de réparation avec box et locaux. 174-1



LESSIVEUSES

à réservoir d'eau, depuis

Fr. 95.—

E. Wassmer, S. A., Fribourg.

Gambach

A louer, pr le 25 juillet, APPARTEMENT bien ensoleillé de 4 pièces, véranda, bains, chambre de bonne, chauff. cent. 12202
Vue superbe. — Prix d'entente. 12202
S'adresser : Avenue du Moléson, 4.

A louer

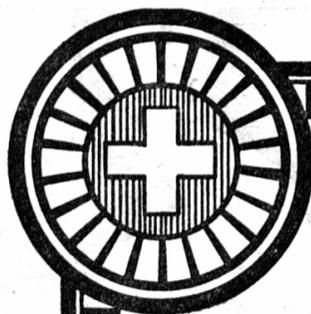
au 25 juillet
2 appart. de 5 chamb.
2 appart. de 4 chamb.
Confort moderne.
Chauffage général.

magasin d'angle
2 vitrines
magasin 2 vitrines
avec appart. de 2 ch. et cuisine.
Chauffage général.
S'adr. L. Baudère, garage de Pérolles. Tél. 888.

A louer

pour le 25 juillet, à 3 min. de la station de Villars-sur-Glâne, un appartement neuf de 3 chambres, cuisine, jardin, chauffage central, tout confort.

S'adresser par écrit sous chiffres P 12167 F, à Publicitas, Fribourg.



Un ciel serein au soir de votre vie...

Comme vous serez heureux d'en jouir ! Pour vous affranchir de tout souci matériel, garantisiez-vous un revenu sûr en concluant une assurance de rente immédiate ou différée, sur une ou deux têtes !

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE, ZÜRICH

La Société suisse la plus ancienne et ayant le plus important portefeuille de rentes en cours

Agence générale : X. Thalmann, rue de Romont, 2, Fribourg.

Hôtel-Pension „BOURGOZ”
Gruyères à 5 min. de la gare. Tél. 35.15

Chambres confortables — Cuisine soignée — Restauration à toute heure — Truites vivantes — Vins de choix — Place pour autos. — Prix spéciaux pour banquets de sociétés.

59-4

Vve Tobie Collaud, propr.

Poissons frais !!!

de Norvège !!! extra frais !!!
(transport rapide par camion) Très bon marché

FILET de Cabillaud la livre **0.80**
FILET de Norvège » **1.10**
FILET de Colin Norvège » **1.50**
CABILLAUD Français » **0.80**
CABILLAUD de Norvège » **1.10**
Palées vidées de Neuchâtel » **1.80**

Colin, Saumon frais, Merlans, Poissons du lac, etc. Cuisses de grenouilles

Grand choix de volaille, gibier, poisson, etc.



J. AELLEN Magasin : Rue du Tir, 15 Tél. 9.37
Service à domicile — Expéditions par poste et C. F. F.

Abonnés, favorisez dans vos achats les maisons qui publient des annonces et réclames dans notre journal !



CHAUFFAGES CENTRAUX
tous systèmes
CHAUFFAGES D'ÉGLISES
INSTALLATIONS SANITAIRES
FROMAGERIES ET LAITIÉRIES
à vapeur
BRULEURS A MAZOUT
VENTILATION

Albin BAERISWYL & C^{ie}

Pérolles, 69 Fribourg

La maison expérimentée et de confiance Téléph. 15.65

VARICES

Baume St-Jacques

de C. Trautmann, pharmacien, Bâle. Prix : 1 fr. 75 Contre les plaies, ulcérations, brûlures, jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil. Dans toutes pharm.

Dépôt général : Pharmacie St.-Jacques, Bâle

COURS MÉNAGER : CUISINE ET CONSERVES

donné en trois mois, en allemand et en français.

1^{er} JUIN AU 1^{er} SEPTEMBRE

Pensionnat St-Vincent, Tavel / Fribourg.

143-2

On vole

FAITES PLACER des serrures et verrous de sûreté par la Serrurerie F. Gougain. Spécialité de coffres-forts

Avenue Beauregard, 10, Fribourg

Enchères de mobiliers

On vendra aux enchères publiques, LUNDI 6 MAI, dès 2 heures, à la Salle du Palais de justice, à Fribourg : 3 lits complets, 3 canapés, 2 lavabos, 1 réchaud électrique, 1 gramo, 1 chiffonnier, 3 tables et batterie de cuisine, etc.

Pour l'exposant : **POFFET**, huissier.

On demande le Mordant «Buffle»

parce qu'une petite boîte suffit déjà à colorer et à faire briller d'une façon durable 12-18 m² de plancher.



VOUS AUREZ DU CHIC

avec le complet de coupe impeccable, du meilleur tissu suisse ou anglais et d'un prix si avantageux que vous présente

R. GUMY, md. tailleur
(dipl. Ecole de coupe de Paris)
Av. des Alpes, 9 Tél. 2.37

A VENDRE HOMME

IMMEUBLE locatif neuf, de rapport, pourvu du dernier confort.
Ecrire sous chiffres P 12280 F, à Publicitas, Fribourg.

de confiance, sachant bien faucher et traire, demande place dans exploitation agricole. — Offres sont à faire à Canisius Zosso, Rohr p./Tavel, Ct. Fribourg. 40631

Nous faisons don à 6000 personnes

d'une crème de beauté recommandée par les médecins

Vous qui mettez du prix à posséder un teint pur et frais, à paraître jeune et à garder votre beauté jusqu'à l'âge le plus avancé, écrivez-nous sans retard.



Nous vous enverrons gratuitement, sans autres frais pour vous, un tube de notre spécialité :

La Crème Marylan
(produit suisse)

Préparée selon les meilleurs principes scientifiques, notre crème Marylan représente un des produits les plus considérés pour conserver un beau teint.

Par son emploi régulier, toutes les impuretés de la peau disparaissent en peu de temps. Notre crème vous rend de **5 à 10 ans plus jeune**

Même un teint bien mal ménagé par l'emploi de fards ou d'autres substances nuisibles, reprendra son attrait et sa beauté, si la crème Marylan y est appliquée judicieusement.

Elle est en vente en boîtes aux jolis décors renfermant, soit un grand tube de crème Marylan, produit inaltérable, au prix de Fr. 4.—, ou un demi-tube de la même qualité, à Fr. 2.50.

Découpez donc le bon imprimé ci-dessous et envoyez-nous le encore aujourd'hui en nous donnant votre adresse exacte.

Etablissement Marylan, Goldach-St. Gall 102

BON : Etablissement Marylan, Goldach-St-Gall 102. Envoyez-moi sans frais et franco un tube-échantillon de crème Marylan.

AVIS

Nous informons notre honorable clientèle que **M. Othmar Vonlanthen**, à Fribourg, ne représente plus notre Maison.
Comte et C^{ie}, Fribourg

Bonne cuisinière

de toute confiance, demande place pour tout de suite.

S'adresser par écrit sous chiffres P 40629 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande, pour tout de suite, une bonne

Sommelière

sérieuse et de confiance, sachant les deux langues. Offres écrites sous P 40634 F, à Publicitas, Fribourg.

Les **EPICERIES**

Ch. Petitpierre

s. a.
recommandent
leur

THÉ

- mélange Ceylan -
- au détail -

prix et qualité

à Fr. 2.75 1/2 kg.

A LOUER

Appartement

de 4 chambres.

Prix modéré. 11628

S'adresser : **Rue Marcello, 16.**

A LOUER

au 25 juillet

Avenue de Pérolles, 9
1 magasin avec grande vitrine.

A louer

pour le 25 juillet, éventuellement courant juin, logement de 3 chambres, cuisine, véranda, buanderie. 12321
S'adresser R. Demierre-Emmenegger, 185, rue anc. Préfecture. 12321

ON DEMANDE

pour tout de suite une rassujettie ou ouvrière tailleur. 12315
S'adresser à Charlotte Demierre, tailleur, Promasens.